

FICHES ACTIONS

ANNEXE 4

CONVENTION CADRE

PVD – ORT

Bacqueville-en-Caux

Luneray

Tôtes

Val-de-Scie

Mise à jour - Novembre 2024



LISTE DES FICHES ACTIONS

Bacqueville-en-caux

4

B1a	Rénover la mairie et renforcer son rôle d'articulation	6
B1b	Élaborer un plan guide pour garantir la cohérence des aménagements des espaces publics	10
B1c	Connecter la place et la seconde polarité via le réaménagement de la route de Dieppe	13
B2a	Révéler les éléments identitaires et remarquables du patrimoine à travers un parcours touristique	16
B3a	Installer une maison de santé	19
B3b	Permettre le développement de la France Services	23
B4a	Pérenniser la piétonisation de la rue Jules Morel	25
B5a	Développer et diversifier l'habitat au Clos de l'Aiglerie	27

Luneray

31

L1a	Réaménager les espaces publics du centre-bourg	32
L1b	Valoriser la salle du rez-de-chaussée de la mairie	36
L1c	Sécuriser les déplacements piétons et cyclables entre le collège et le centre-bourg	39
L2a	Valoriser l'expérience piétonne à travers le parcours touristique	41
L2b	Identifier les voies cyclistes à sécuriser pour mieux fréquenter le centre-ville	43
L3a	Installer un pôle santé mieux adapté	46
L3b	Développer une nouvelle offre d'habitat pour mieux vivre à Luneray	50
L3c	Développer les services publics	53

Tôtes

55

T1a	Créer le quartier durable « centre Maupassant »	56
T1b	Créer un tiers-lieu en lien avec l'économie sociale et solidaire	59
T2a	Développer une liaison centre-bourg, gare d'Auffay	61
T3a	Végétaliser l'espace public	63

Val-de-Scie

66

V1b	Développer des animations culturelles attractives temporaires/saisonnnières	67
V1c	Affirmer la vocation touristique avec le développement de l'hébergement touristique	69
V2b	Valoriser le bâtiment occupé par la bibliothèque pour en faire un lieu stratégique	71
V1/2c	Élaborer un plan guide	73

CC Terroir de Caux

75

C1	Contribuer à l'élaboration du PLUIH	76
C2	Contribuer à l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié	78
C3	Mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce	80
C4	Instituer le droit de préemption commercial (DPC)	83
C5	Instituer le droit de préemption urbain (DPU)	86
C6	Créer un hôtel communautaire et une crèche	89
C7	Favoriser la rénovation de l'habitat ancien	93

Annexes

97

BACQUEVILLE-EN-CAUX

Pour rappel, l'ambition de la Commune pour la revitalisation de son centre-bourg s'articule autour de 5 orientations.

Orientation 1 : Améliorer le cadre de vie et l'image de Bacqueville-en-Caux

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B1a	Rénover la mairie et renforcer son rôle d'articulation	1		
B1b	Élaborer un plan guide pour garantir la cohérence des aménagements des espaces publics - Réaménager et réorganiser la place du Général de Gaulle : lieu de vie et d'animation - Réaménager le parvis de l'église St-Pierre et mettre en valeur le patrimoine - Reconnecter ville-haute et ville-basse - Connecter la place et la seconde polarité via une nouvelle liaison piétonne		2	
B1c	Connecter la place et la seconde polarité via le réaménagement de la route de Dieppe	Réalisée		

Orientation 2 : Développer le tourisme « rural » comme support d'attractivité

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B2a	Révéler les éléments identitaires et remarquables du patrimoine à travers un parcours touristique	2		

Orientation 3 : Maintenir et renforcer l'offre de commerces et de services

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B3a	Installer une Maison de santé	1		
B3b	Permettre le développement de la France Services		1	

Orientation 4 : Renforcer la bonne accessibilité du centre-bourg

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B4a	Pérenniser la piétonisation de la rue Jules Morel			x

Orientation 5 : Rénover et développer l'habitat

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B5a	Développer et diversifier l'habitat au Clos de l'Aiglerie	x		

Bla

Rénover la mairie et renforcer son rôle d'articulation

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

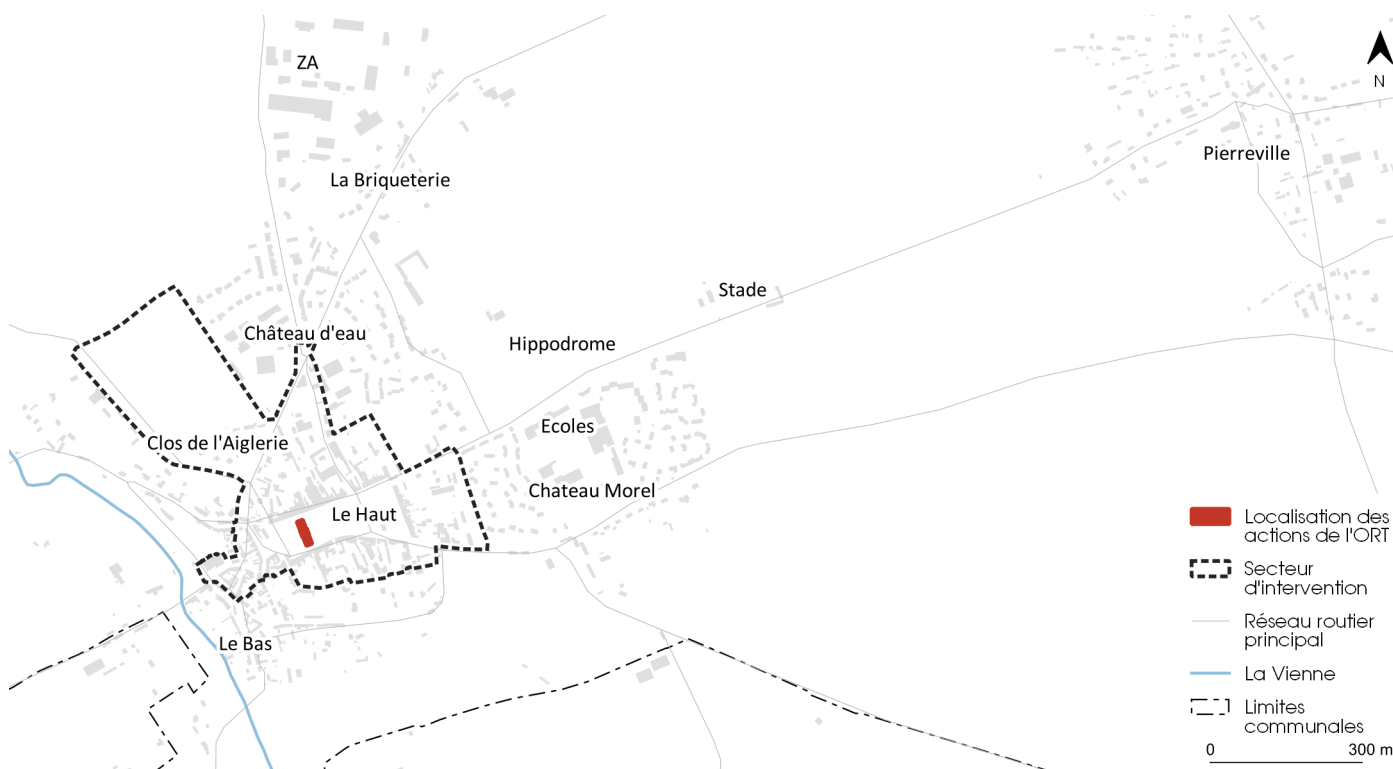
1. Améliorer le cadre de vie et l'image de Bacqueville-en-Caux

Niveau de priorité

Fort : priorité n°1

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux



Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Outre les nécessaires travaux de réhabilitation (peinture, fenêtres pour certaines dans un état critique) et de mises aux normes (accessibilité, thermique et incendie), les objectifs initiaux visés étaient de :

- réduire les besoins énergétiques,
- retrouver de nouveaux usages et de rendre le bâtiment attractif pour accueillir des associations ou des structures extérieures,
- renforcer le rôle d'articulation du bâtiment entre la ville haute et la ville basse,
- mettre en valeur le caractère patrimonial du bâtiment.

Actuellement, les étages accueillent la salle du conseil et des mariages, ainsi qu'une association. Sans ascenseur, ces espaces ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est notamment pour cette raison que les services de la mairie ont été installés au rez-de-chaussée où se trouvaient les anciennes halles.

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Une étude de faisabilité a été lancée en septembre 2023, elle comprend :

- Un diagnostic du site : urbanisme, topographie générale, géologie, hydrogéologie, réseaux, patrimoine, archéologie...
- Le recensement des besoins et ambitions des usagers,
- L'établissement des surfaces à aménager,
- L'étude de scénarios d'aménagement,
- L'estimation des travaux et des enveloppes financières prévisionnelles toutes dépenses confondues.

Cette étude doit permettre à la Commune d'effectuer les choix nécessaires quant aux fonctions qu'hébergera le bâtiment de la mairie :

- avec un regard sur l'ensemble de la commune et le territoire,
- en replaçant la réflexion dans une logique de dynamisation du centre-bourg.

À l'automne 2023, les élus ont retenu comme fonctions : nouvelle mairie et salle polyvalente de 200 personnes.

La Commune a souhaité étudier trois scénarios :

1. Scénario 1 : Rénovation du bâtiment actuel permettant d'accueillir la mairie et la salle polyvalente,
2. Scénario 2 : Rénovation du bâtiment actuel permettant d'accueillir la mairie et construction d'une salle polyvalente à côté de La Poste
3. Rénovation du bâtiment actuel permettant d'accueillir la mairie et construction d'une salle polyvalente en face de la Gendarmerie

En décembre 2023, le conseil municipal s'est prononcé en faveur du scénario 1.

Une maîtrise d'œuvre avait été engagée en 2017 afin de rénover la mairie. Il s'agissait à l'époque, de mettre aux normes les locaux qui accueillait notamment l'association périscolaire Animômes. Cependant, compte-tenu des contraintes calendaires, la Commune a construit un nouveau bâtiment pour accueillir l'association au niveau des équipements scolaires. La programmation initiale étant remise en cause, la mission de maîtrise d'œuvre a donc été mise en pause.

L'étude de programmation réalisée à l'automne 2023 ayant permis de redéfinir les besoins de la Commune, le Conseil municipal a décidé de solliciter un avenant à l'équipe de maîtrise d'œuvre initiale afin de :

- Refaire les études d'avant-projet pour la prise en compte des besoins définis par l'étude de programmation,
 - Intégrer un diagnostic énergétique comparatif entre état existant et futur,
 - Réévaluer la rémunération de la MOE basée sur l'enveloppe prévisionnelle des travaux.
-

Partenaires à associer aux réflexions

- État
 - Département de la Seine-Maritime
 - Région Normandie
 - Communauté de communes Terroir de Caux
-

Prochaine étape / action à entreprendre

1. Recherche de subventions et **présenter le projet aux partenaires** (État, Département de la Seine-Maritime...)
 2. Rédaction du programme
 3. Échange avec les partenaires financeurs potentiels tels que le Département de la Seine-Maritime
 4. **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre** (marché initial de 2017 sur programmation différente)
 5. Études de maîtrise d'œuvre
 6. Permis de construire
 7. Consultation des entreprises
 8. Préparation du chantier
 9. Restructuration du bâtiment
 10. Garantie de parfait achèvement
-

Dépenses et financement AMO (hors-taxe)

Dépenses	4 550 €
----------	---------

Financement

- | | |
|---|---------|
| - Co-financement Banque des Territoires | 2 275 € |
| - Autofinancement (fonds propres) | 2 275 € |
-

Calendrier

2021

2022

2023

2024

2025

2026



Suivi de la mise en œuvre de l'action

Cadrage et consultation AMO

1^{er} semestre 2023

Demande de cofinancement par la Banque des territoires	05 juillet 2023
Réunion de lancement	05 septembre 2023
COPIL	17 octobre 2023
Courrier du Département relatif au cofinancement	19 octobre 2023
Conseil municipal retenant le scénario 1	13 décembre 2023
Conseil municipal validant le choix de faire un avenant à la MOE	05 mars 2024

Annexe(s)

Annexe B1a : note de cadrage

MATURITÉ DE L'ACTION



À engager

Orientation(s) stratégique(s)

1. Améliorer le cadre de vie et l'image de Bacqueville-en-Caux

Niveau de priorité

Fort : priorité n°2

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux



Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Plusieurs espaces publics structurants de la commune demandent à être repensés pour valoriser le cadre de vie en centre-bourg. Afin de garantir une cohérence d'ensemble, une harmonie et ainsi résorber la coupure entre ville haute et ville basse, la Commune envisage d'engager une réflexion d'ensemble comprenant essentiellement la requalification de la place du Général de Gaulle et le parvis de l'église Saint-Pierre. La Commune s'étant engagée à réaliser un schéma cyclable dans le cadre de l'action B1c, l'étude devra donc l'intégrer en traitant notamment les connexions du centre bourg avec le nouveau quartier et avec Pierreville.

La place du Général de Gaulle

Elle constitue un vaste espace public qui concentre, sur ses rives bâties et en son centre, services publics et marchands, commerces de proximité et équipements (La Poste, l'hôtel de ville, la bibliothèque). Il est le lieu qui fait, en grande partie, l'image de Bacqueville-en-Caux. Habitants et usagers considèrent en effet la place et la mairie comme les deux éléments les plus emblématiques de la commune. Il est aujourd'hui essentiellement un espace circulé et stationné, un lieu de transit important en même temps que d'accueil pour qui souhaite s'arrêter à Bacqueville. Il apparaît nécessaire de renforcer la capacité de la place, tant à l'avant qu'à l'arrière de la mairie, à être un lieu de vie et d'animation convivial, dans le contexte du développement progressif du pôle commercial et de services à proximité du supermarché Carrefour Contact.

Le réaménagement de la place devra prendre en compte les besoins réels de stationnement du centre-bourg qui restent à identifier avec les alternatives possibles de stationnement à proximité, en prenant en compte les projets en cours, les besoins liés aux commerces et aux équipements, le point de départ de randonnées très fréquentées, ainsi que le covoiturage dont la localisation pourrait être repensée.

Le parvis de l'église Saint-Pierre

Actuellement en mauvais état et essentiellement utilisé pour le stationnement (6/7 voitures tous les soirs), la petite place bénéficie d'un cadre bâti d'intérêt patrimonial et mériterait un réaménagement en véritable parvis. Lors des messes, le stationnement sauvage des voitures encombre la rue de la Libération. Les places existantes sont rapidement occupées. Il apparaît nécessaire de concevoir un aménagement conciliant les besoins importants de stationnement, les usages liés à l'église, la mise en valeur du patrimoine en favorisant la connexion ville haute/ville basse via la rue des Martel.

Partenaires

Acteurs / partenaires à associer aux réflexions :

- Riverains et commerçants
- Communauté de communes Terroir de Caux
- Département de la Seine-Maritime
- Région Normandie

-
- DDTM
 - CAUE76
 - ADEME
-

Prochaine étape / action à entreprendre

- Identifier / cadrer les études à engager (mission étude de faisabilité / schéma cyclable / programmation / assistance à maîtrise d’ouvrage ?)
 - Préparation, mise en place du marché
 - Concertation à mener avec les habitants et les commerçants.
-

Calendrier prévisionnel

2021

2022

2023

2024

2025

2026



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026

B1c

Connecter la place et la seconde polarité via le réaménagement de la route de Dieppe

MATURITÉ DE L'ACTION



Réalisée

Orientation(s) stratégique(s)

1. Améliorer le cadre de vie et l'image de Bacqueville-en-Caux

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux



Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Le projet consiste à renforcer la connexion entre les 2 polarités de Bacqueville-en-Caux que constituent la place du Général de Gaulle et « le château d'eau ». Il a pour objectifs :

- d'aménager l'entrée de ville et l'entrée dans le centre-bourg,
- de sécuriser et d'améliorer le confort des piétons et cycles en vue de permettre le développement de ces pratiques,
- de mieux connecter le centre-bourg au pôle du « château d'eau ».

Il prévoit :

- La reconfiguration du carrefour du château d'eau :
 - o en traitant le croisement à l'aide d'un plateau surélevé permettant de limiter la vitesse automobile,
 - o en végétalisant le carrefour ;
- Le réaménagement de la route de Dieppe en zone 30 – voirie mixte :
 - o par la rationalisation et la réduction des espaces dévolus à la circulation automobile et poids-lourds : réduction de la voirie à 6 m,
 - o par l'intégration de cheminements piétons (trottoirs normalisés de 1,50m de large) et d'une piste cyclable.

Dépenses (hors-taxe)

<u>Dépenses totales</u>	<u>247 881,63 €</u>
- Travaux	241 319,98 €
- Honoraires	6 561,65 €

Plan de financement

<u>Dispositifs financiers mobilisés</u>	<u>150 399,85 €</u>
LEADER (montant sollicité)	18 031,80 €
DSIL (en attente de versement)	12 335,64 €
Région Normandie (accordée)	13 288,41€
Département de la Seine-Maritime : FAL (perçue en novembre 2023)	19 177 €
Département de la Seine-Maritime : traversée d'agglomération (accordée)	87 567,00 €
<u>Autofinancement (fonds propres)</u>	<u>97 481,78 €</u>

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Démarrage de l'étude					Avril 2020
Fin des études					Mars 2022
Notification du marché de travaux					Juin 2022
Commencement des travaux					Octobre 2022
Fin des travaux					15 avril 2024

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026 et le contrat de territoire 2018-2021

Annexe(s)

Annexe B1c : plans

B2a Révéler les éléments identitaires et remarquables du patrimoine à travers un parcours touristique

MATURITÉ DE L'ACTION



En projet

Orientation(s) stratégique(s)

2. Développer le tourisme « rural » comme support d'attractivité

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune de Bacqueville-en-Caux y compris le secteur d'intervention du centre-bourg.



Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Bacqueville-en-Caux se situe dans la vallée de la Vienne au patrimoine naturel remarquable. Son bourg était anciennement ceinturé de vergers qui ont presque entièrement disparu, mais ses franges paysagères sont préservées et la trame bocagère perdure. Il regroupe un patrimoine bâti remarquable riche, mais méconnu.

La Commune de Bacqueville-en-Caux souhaite révéler son patrimoine et ses paysages en valorisant les éléments identitaires qui les composent à travers un parcours touristique.

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Un groupe de travail a été créé au sein du Conseil municipal pour élaborer ce parcours. Celui-ci sera accompagné par l'office de Tourisme Terroir de Caux en particulier pour la rédaction des fiches.

3 parcours sont envisagés. Ils seront symbolisés par un marquage au sol et seront référencés sur une application de randonnées comportant une fonction audioguide. La création d'une brochure complétant la collection « à pied » de l'Office de Tourisme de Terroir de Caux est également envisagée.

<https://www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com/pratique/brochures/>

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : CAUE76, CC Terroir de Caux, UDAP de la Seine-Maritime, Seine-Maritime Attractivité, Département de la Seine-Maritime

Prochaine étape / action à entreprendre

- Organiser une réunion réunissant les partenaires à associer aux réflexions,
 - Élaborer la ou les brochure(s) et concevoir les guides,
 - Entrer les itinéraires et informations sur l'application,
 - Communiquer / promouvoir les itinéraires.
-

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Création du groupe de travail par le Conseil municipal	24 février 2022
Réunion de travail sur les parcours	17 janvier 2024
Réunion de travail sur les brochures	16 février 2024

Calendrier prévisionnel

Mise en place du parcours « Bacqueville historique »	2024
Mise en place des deux autres parcours	2025

B3a Installer une maison de santé

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

3. Maintenir et renforcer l'offre de commerces et de services

Niveau de priorité

Fort : chantier en cours

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux



Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Site stratégique de l'étude de revitalisation définie en 2019, ce projet, dont les travaux sont en cours, est porté par la Communauté de communes Terroir de Caux. Il contribue massivement à la revitalisation du centre-bourg :

- en favorisant une fréquentation quotidienne des commerces de proximité en générant un flux,
- en renforçant l'accessibilité aux soins de la population avec l'implantation d'une maison de santé.

L'intégration du site dans le secteur d'intervention permettrait de bénéficier éventuellement de la possibilité de dérogation au PLU grâce au droit d'innover si cela s'avérait nécessaire.

Suite à l'ouverture au public de la maison de santé créée sur Saint-Crespin en janvier 2017, les élus se sont mobilisés pour trouver une solution rapide afin d'accueillir de nouveaux professionnels sur le secteur de Bacqueville-en-Caux et Luneray, compte-tenu de l'âge avancé des généralistes. Des réunions ont été organisées avec les professionnels de santé des deux secteurs afin d'étudier un projet de santé sur ce territoire regroupé. Aucune convergence n'a été trouvée, les professionnels du secteur de Luneray ayant été réfractaires à tout travail en commun. Un pôle de santé sur Bacqueville-en-Caux a donc été envisagé.

Le projet de maison de santé s'insère dans un projet d'aménagement de 6 ha comprenant des logements locatifs sociaux, des parcelles en accession et des logements pour personnes âgées.

La construction de la maison de santé permettra aux habitants de la commune et des alentours de bénéficier de nombreux services de santé essentiels dans un seul et même lieu : un bâtiment plus performant énergétiquement, mieux aménagé pour les besoins de mobilité du public et accessible à tous.

À ce jour, le projet prévoit l'installation de quatre médecins généralistes, deux kinésithérapeutes, deux dentistes, un podologue, un ostéopathe, un cabinet d'infirmiers, ainsi que des professions paramédicales. En complément des bureaux et des espaces de consultation, il comprend une salle de réunion, un espace détente et des espaces de rangement.

Partenaires

Union Européenne, État, Région Normandie, Département de la Seine-Maritime, Union Régionale des Médecins Libéraux URML, Ordre des Médecins, professionnels de santé, ARS, la Commune.

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

<u>Dépenses prévisionnelles totales</u>	<u>2 552 851 €</u>
- Travaux	2 410 600 €
- Honoraires	142 251 €

Plan de financement

<u>Subventions accordées</u>	<u>1 919 633,89 €</u>
- DETR	510 613,77 €
- DSIL	765 920,66 €
- FEADER	193 099,46 €
- Région Normandie	200 000,00 €
- Département de la Seine-Maritime	250 000,00 €
<u>Autofinancement</u>	<u>633 217,11 €</u>
- Fonds propres	374 217,11 €
- Emprunts	259 000 €

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Lancement des études	Novembre 2019
Permis de construire accordé	25 novembre 2020
Lancement des appels d'offres	Décembre 2021
Notification du marché de travaux	Mai 2022
Commencement des travaux	03 octobre 2022

Calendrier prévisionnel

Fin des travaux	Juillet 2024
Démarrage des activités (sauf dentistes)	1 ^{er} septembre 2024
Démarrage des activités (dentistes)	1 ^{er} novembre 2024

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Action inscrite dans le CRTE 2021-2026 et dans le contrat de territoire 2018-2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de professionnels de santé sur la commune de Bacqueville-en-Caux

Annexe(s)

Annexe B3a : plan masse, plan du rez-de-chaussée, coupes, façades.

B3b Permettre le développement de la France Services

MATURITÉ DE L'ACTION



À engager

Orientation(s) stratégique(s)

3. Maintenir et renforcer l'offre de commerces et de services

Niveau de priorité

Fort

Localisation

À localiser dans le secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Les locaux de la France Services situés à Bacqueville-en-Caux, place du Général de Gaulle, et loués par la Communauté de communes, ne répondent plus aujourd'hui aux besoins. Il est donc envisagé de relocaliser la France Services dans un bâtiment plus grand et plus adapté, à construire ou à réhabiliter.

Pour un fonctionnement optimal, l'espace France Services, s'il intègre un bâtiment d'une collectivité (mairie, siège de la Communauté de communes), doit être distinct et bénéficier d'un accès indépendant des espaces représentant cette collectivité.

La surface nécessaire est estimée à environ 200m² comprenant un accueil, les bureaux des agents, une salle de réunion, une salle pour le conseiller numérique, des espaces communs pour les agents.

Partenaires

Partenaire associé aux réflexions : la Commune

Prochaine étape / action à entreprendre

Poursuivre la recherche de locaux ou de sites autour de la place du Général de Gaulle.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

B4a Pérenniser la piétonisation de la rue Jules Morel

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

4. Renforcer la bonne accessibilité du centre-bourg

Niveau de priorité

Médian

Localisation

Commune de Bacqueville-en-Caux



Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Suite à l'étude de revitalisation du centre-bourg de 2018/2019, la rue Jules Morel a été coupée à la circulation automobile (sauf engins agricoles) afin de favoriser les déplacements piétons et cycles entre le bourg et Pierreville.

La Commune souhaite aujourd'hui pérenniser cette « piétonisation » par l'installation de mobilier tels que des bancs, mais également par la mise en place d'un entretien adapté. En effet, sans le passage régulier des voitures, s'accumulent sur la voie des boues laissées par les engins agricoles, des feuilles mortes, etc. Celles-ci rendent la voie peu praticable aux cyclos et aux piétons.

Par ailleurs, la connexion de la voie au centre-bourg devrait être fléchée dans le cadre de l'action B2a, l'un des itinéraires touristiques devrait emprunter le même parcours.

Prochaine étape / action à entreprendre :

- Échanger avec les agriculteurs pour limiter les boues et pour le nettoyage de la voie,
- Associer la population.

Calendrier prévisionnel

2021

2022

2023

2024

2025

2026



B5a Développer et diversifier l'habitat au Clos de l'Aiglerie

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

5. Rénover et développer l'habitat

Niveau de priorité

Fort : chantier en cours

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux



Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Site stratégique de l'étude de revitalisation définie en 2019, ce projet, dont les travaux sont en cours, est porté par la Communauté de communes Terroir de Caux. Il contribue massivement à la revitalisation du centre-bourg :

- en favorisant une fréquentation quotidienne des commerces de proximité par un apport d'habitants à deux pas de ceux-ci,
- en créant des logements répondant aux besoins et attentes notamment avec des logements adaptés aux personnes âgées et des logements sociaux.

L'intégration du site en continuité du centre-bourg dans le secteur d'intervention permettrait de bénéficier éventuellement de la possibilité de dérogation au PLU grâce au droit d'innover si cela s'avérait nécessaire.

Le projet prévoit l'aménagement d'une surface d'environ 6ha. Il comprend le lot retenu pour la création de la maison de santé (cf. fiche B3a) ainsi que :

- une trentaine de parcelles en accession à la propriété,
- des logements sociaux (17 maisons individuelles réalisées par 3FNormandie),
- un programme visant la mixité d'usage (logements en accession, logements locatifs, logements seniors et équipement).

La construction de logements contemporains à proximité immédiate de nombreux services et commerces permettra :

- de répondre aux besoins de la population et d'améliorer ses conditions de vie avec des logements plus performants énergétiquement que l'habitat existant sur le territoire,
- de réduire les besoins en déplacements,
- une mobilité douce et durable,
- de favoriser la fréquentation des commerces par l'apport d'une clientèle potentielle.

Les lots prévus pour accueillir le programme visant la mixité restent à attribuer.

Partenaires

Partenaire associé aux réflexions : la Commune.

Partenaire à associer : le Département de la Seine-Maritime.

Prochaine étape / action à entreprendre

Concertation / information de la population.

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Dépenses prévisionnelles

3 496 433,02 €

- Acquisition du terrain	785 707,15 €
- Travaux lot n°1 voirie assainissement	1 923 733,15 €
- Travaux extension réseaux électricité et éclairage public	209 037,08 €
- Études faune flore et étude d'impact	25 148,50 €
- Travaux lot n°2 espaces verts	443 148,64 €
- Honoraires	109 658,70 €

Plan de financement prévisionnel

- DETR 2020 (versée partiellement en juin 2022 : 45 087,24 €)	150 290,90€
- Ventes	2 763 465,45 €
- Recettes diverses (FC TVA + convention 3F Normandie)	127 208 €
- Autofinancement	455 468,67 €

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Délibération de la CC Terroir de Caux pour l'acquisition des parcelles	25 septembre 2018
Délibération de la CC Terroir de Caux approuvant le programme et le plan de financement prévisionnel	25 mars 2019
Permis d'Aménager accordé	16 octobre 2020
Notification des marchés	Novembre 2020
Permis d'Aménager annulé	24 janvier 2022
Nouveau Permis d'Aménager accordé	25 mai 2022
Commencement des travaux lot n°1	03 octobre 2022

Permis d'Aménager modificatif accordé	16 septembre 2022
Délibération du Conseil communautaire fixant les prix de vente des parcelles destinées à l'accession à la propriété	12 avril 2023
Adoption de la Modification simplifiée du PLU en Conseil communautaire	15 avril 2024
Dépôt des Permis de construire par 3FNormandie	Mai 2024
Dépôt d'un Permis d'Aménager modificatif	Mai 2024
<u>Calendrier prévisionnel</u>	
Réception des travaux d'aménagement	15 juin 2024

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'habitants
- Nombre de logements par typologie

Annexe(s)

Annexe B5a : plan et notice descriptive

L'ambition de la Commune « Bien vivre, bien vieillir » se traduit à travers trois orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Renforcer l'attractivité par l'amélioration des espaces urbains,
- Orientation 2 : Développer les mobilités douces pour mieux voir Luneray,
- Orientation 3 : Mieux vivre et vieillir à Luneray.

Orientation 1 : Renforcer l'attractivité par l'amélioration des espaces urbains

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
L1a	Réaménager les espaces publics du centre-bourg	1		
L1b	Valoriser la salle du rez-de-chaussée de la mairie	1		
L1c	Sécuriser les déplacements piétons et cyclables entre le collège et le centre-bourg	1		

Orientation 2 : Développer les mobilités douces pour mieux voir Luneray

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
L2a	Valoriser l'expérience piétonne à travers le parcours touristique	Réalisée		
L2b	Identifier les voies cyclistes à sécuriser pour mieux fréquenter le centre-ville		1	

Orientation 3 : Mieux vivre et vieillir à Luneray

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
L3a	Installer un pôle santé mieux adapté			1
L3b	Développer une nouvelle offre d'habitat pour mieux vivre à Luneray		2	
L3c	Développer les services publics	Réalisée		

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

1. Renforcer l'attractivité par l'amélioration des espaces urbains

Niveau de priorité

Fort : projet en cours

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray



Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

Les premières études en vue du réaménagement des espaces publics du centre-bourg ont été lancées en 2016. Actuellement en phase d'avant-projet, ce projet, estimé à environ 2 millions d'euros, prévoit la requalification de la place René Coty et des rues du cœur de bourg, ainsi que l'extension et le réaménagement du parking des Hortensias.

Il permettra :

- de redonner une place aux piétons et aux espaces de convivialité,
- d'améliorer l'accessibilité aux commerces,
- de mettre en valeur le patrimoine bâti, en particulier :
 - la mairie en dégagant ses abords du stationnement,
 - le presbytère avec la recomposition du jardin,
- d'accroître la fluidité du trafic automobile,
- de faciliter le stationnement tout en réduisant la place de la voiture,
- une plus grande perméabilité des sols pour l'infiltration des eaux pluviales au niveau du parking,
- la plantation d'essences locales et variées.

Pour Luneray, la requalification des espaces publics du centre-bourg constitue le préalable à l'amélioration globale du cadre de vie. L'objectif est d'influer directement sur l'évolution de l'habitat, la mise en valeur du patrimoine ou la vitalité des commerces et qu'en découlent des changements d'usage et de pratique tendant à plus de rencontres, plus d'animation, plus de convivialité...

L'amélioration des espaces publics du centre-bourg est un enjeu pour l'attractivité du territoire et un levier pour aborder sa transition énergétique et écologique, ainsi que les questions de solidarité.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : DDTM, CAUE76, Seine Maritime Attractivité.

Partenaires financeurs : Département de la Seine-Maritime, l'État.

Prochaine étape / action à entreprendre

Coordonner la phase 2 avec le projet de rénovation de mairie. La Commune souhaite achever cette rénovation avant d'engager les travaux de requalification de la place.

Dépenses prévisionnelles (hors-taxes)

<u>Dépenses prévisionnelles totales</u>	<u>2 226 433 €</u>
- Travaux	1 978 997 €
- Honoraires	195 773 €
- Acquisition terrain	51 663 €

Plan de financement prévisionnel

Dispositifs financiers mobilisés

En attente

- Participation du Département aux travaux sur RD	212 770 €
- Subvention du Département pour les bourgs-centres	300 000 €
- Fonds d'Action Locale du Département (30% de 130 000€) pour phase 2 puis phase 3	78 000 €
- DETR (20% de 2 009 275 €)	401 855 €* <i>*Montant notifié</i>

Autofinancement (emprunts et fonds propres)

En attente

Plan de financement de la phase 1 (hors-taxe)

<u>Dépenses totales</u>	<u>901 158 €</u>
- Travaux	777 822 €
- Honoraires	71 673 €
- Acquisition terrain	51 663 €
<u>Dispositifs financiers mobilisés</u>	<u>394 773 €</u>
- DETR (20% de 2 009 275 €)	169 899 €
- Subvention du Département pour les bourgs-centres	224 874 €
<u>Autofinancement</u>	<u>506 385 €</u>
- Fonds propres	223 385 €
- Emprunt	283 000 €

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Lancement des études	26/02/2016
Études avant-projet	2022
Lancement de la consultation des entreprises et notification des marchés	septembre 2023

Commencement des travaux phase 1	février 2024
----------------------------------	--------------

Calendrier prévisionnel

Commencement des travaux phase 2	fin 2025
----------------------------------	----------

Commencement des travaux phase 3	fin 2026
----------------------------------	----------

Fin des travaux	fin 2027
-----------------	----------

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026

Annexe(s)

Annexe L1a : plans, notice, estimation financière

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

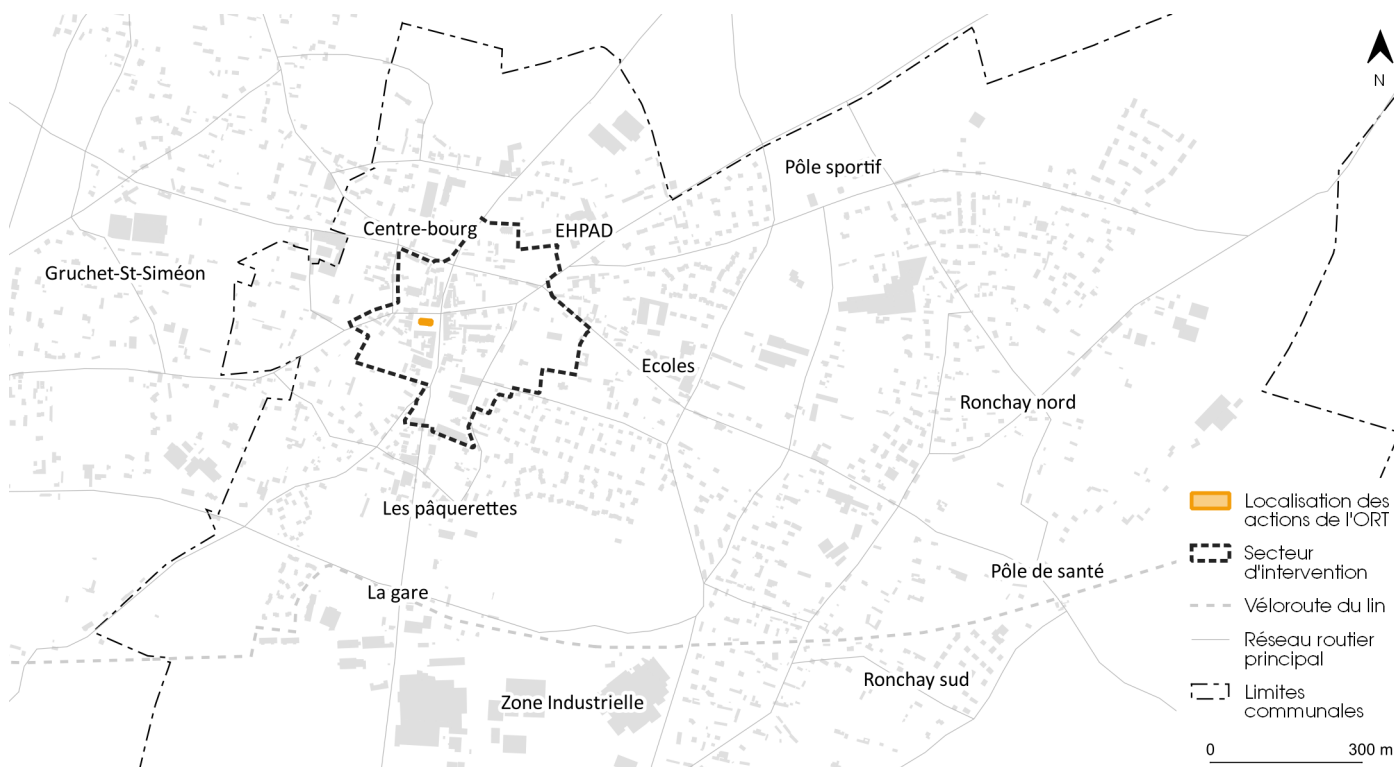
1. Renforcer l'attractivité par l'amélioration des espaces urbains

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray



Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

Historiquement, ce bâtiment a connu plusieurs transformations. La plus importante fut le re-fermeture de la halle à grain pour la reconvertir en édifice public. L'architecture de cette halle est encore bien visible aujourd'hui (charpente en pan de bois, larges débords de toiture ...). Certaines pièces de la structure bois des anciennes halles sont abîmées par le temps et l'humidité. Certains poteaux ne sont plus protégés du sol.

La mairie, installée à l'étage, a été rénovée et équipée d'un ascenseur accroché sur son flanc sud. Néanmoins, l'accès principal correspond à une porte desservant un escalier, située au niveau du porche. Celle-ci est difficilement identifiable.

Une grande salle communale occupe le rez-de-chaussée, dont l'accès se pratique également par le porche. Elle accueille des expositions temporaires, des permanences et des réunions. Une réhabilitation thermique et acoustique s'avère nécessaire. Les élus ne souhaitent pas rouvrir « les halles » afin d'y maintenir les usages actuels et d'en intégrer de nouveaux tels que les mariages.

Ce projet de rénovation est l'occasion de répondre à plusieurs enjeux :

- l'identification de l'entrée principale de la mairie,
- l'affirmation de la position centrale de l'édifice public au sein de la place,
- l'animation / vitalité de la place René Coty,
- la réduction des besoins énergétiques,
- la conservation du patrimoine.

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Une AMO a été engagée afin de définir le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle (étude de faisabilité, préprogramme et programme architectural et technique détaillé), d'accompagner la Commune dans le choix d'un maître d'œuvre et dans le suivi des études.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : CAUE76, Département de la Seine-Maritime, Architecte des Bâtiments de France.

Prochaine étape / action à entreprendre

Coordonner le projet de rénovation de la mairie avec celui de l'aménagement de la place.

Dépenses (hors-taxe)

Mission AMO	6 500 €
-------------	---------

Financement

Co-financement par la Banque des Territoires (50%)	3 250 €
--	---------

Autofinancement (50%)	3 250 €
-----------------------	---------

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
<u>Suivi de la mise en œuvre de l'action</u>					
Note du CAUE					2021
Cadrage et consultation					Été 2023
Sollicitation du cofinancement par la Banque des territoires					9 octobre 2023
Délibération du Conseil municipal relative au financement de la mission d'AMO					17 octobre 2023
Courrier du Département relatif au cofinancement					7 décembre 2023
Signature contrat AMO					15 décembre 2023
AMO : réunion de travail n°1					12 février 2023
AMO : réunion de travail n°2					18 mars 2024
<u>Calendrier prévisionnel</u>					
Consultation de la maîtrise d'œuvre					1 ^{er} trimestre 2025
Études de maîtrise d'œuvre (APS-RO)					Printemps 2025
Chantier					Fin 2025

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026

Annexe(s)

Annexes L1b :

- étude du CAUE76,
 - note de cadrage.
-

L1c

Sécuriser les déplacements piétons et cyclables entre le collège et le centre-bourg

MATURITÉ DE L'ACTION



En projet

Orientation(s) stratégique(s)

1. Renforcer l'attractivité par l'amélioration des espaces urbains

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray



Maître d’ouvrage

Commune de Luneray

Description de l’action

La Commune porte plusieurs projets facilitant et sécurisant les accès au centre-bourg et aux équipements, notamment la création d’un accès piéton et cyclable sécurisé au collège.

La Commune de Gruchet-Saint-Siméon a engagé le réaménagement de la rue du Coudray (RD70) desservant le nouveau collège. Le projet prévoit principalement la création d’un « chaucidou » et d’une écluse au niveau du « petit pont ».

La Commune de Luneray prévoit de poursuivre ces aménagements jusqu’au centre bourg. Les coussins berlinois actuels seraient remplacés par des plateaux, la voirie serait réaménagée en « chaucidou » avec la création d’un trottoir côté sud. En attendant la réalisation des travaux, un aménagement provisoire est prévu pour sécuriser l’accès piéton au collège depuis le centre-bourg de Luneray.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : Département de la Seine-Maritime, notamment la Direction des routes, Commune de Gruchet-Saint-Siméon.

Partenaires financeurs envisagés : Département de la Seine-Maritime, État.

Prochaine étape / action à entreprendre

Coordonner le projet avec celui du réaménagement des espaces publics du centre-bourg.

Calendrier prévisionnel (2 - accès collège)

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Études de maîtrise d’œuvre					2024
Plan définitif					Début 2025
Aménagements provisoires				Rentrée scolaire septembre 2024	
Travaux					2025

L2a

Valoriser l'expérience piétonne à travers le parcours touristique

MATURITÉ DE L'ACTION



Réalisée

Orientation(s) stratégique(s)

2. Développer les mobilités douces pour mieux voir Luneray

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune de Luneray y compris le secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray



Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

Afin de favoriser la fréquentation du centre-bourg, le projet vise la valorisation du patrimoine et des sentes piétonnes existantes nommées « sentes à panier ». Ces chemins dissimulés au sein du bâti irriguent la commune de part en part en connectant le centre-bourg et les écoles. Relativement étroits, leur largeur était adaptée au passage des tisserands avec leur charrette ou panier, ils pouvaient ainsi rejoindre rapidement la place du marché depuis leur atelier de tissage. Ces ateliers étaient installés dans toute la ville jusqu'au quartier du Ronchay. Ces sentes attestent de l'importance de l'activité textile dans le village. Un parcours touristique permettait déjà de découvrir les différents sites patrimoniaux de la commune en passant par les sentes. Celui-ci existe sous forme de brochure disponible notamment à l'office de tourisme de Terroir de Caux, en mairie de Luneray et sur internet. La Commune a souhaité matérialiser ce parcours par une signalétique appropriée retraçant notamment l'histoire du textile et l'origine des sentes.

Partenaires

Le travail de valorisation a été mené en partenariat avec l'Office de Tourisme de la Communauté de communes Terroir de Caux.

Dépenses (hors-taxe)

Pupitres et impressions	4 967 €
-------------------------	---------

Financement

Autofinancement (fonds propres) (100%)	4 967 €
--	---------

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Installation des panneaux 14 mars 2024

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Fréquentation du bureau d'information touristique de Quiberville (10 270 visiteurs en 2023)
- Nombre de nuitées (taxe de séjour) à Luneray (en 2022 : 2 048 nuitées pour 11 hébergements recensés ; en 2023 : 5 696 nuitées pour 9 hébergements recensés)
- Nombre d'exemplaires papier de la brochure distribués : 2000 depuis l'automne 2021 ; 3 424 dépliant en français en 2023 et 77 en anglais.
- Nombre de participants aux visites guidées (en 2022 : 49 personnes pour 2 visites ; en 2023 : 46 personnes pour 3 visites)

Annexe(s)

Brochure « Luneray à pied » : <http://www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com/brochure/luneray-a-pied-francais>

L2b

Identifier les voies cyclistes à sécuriser pour mieux fréquenter le centre-ville

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

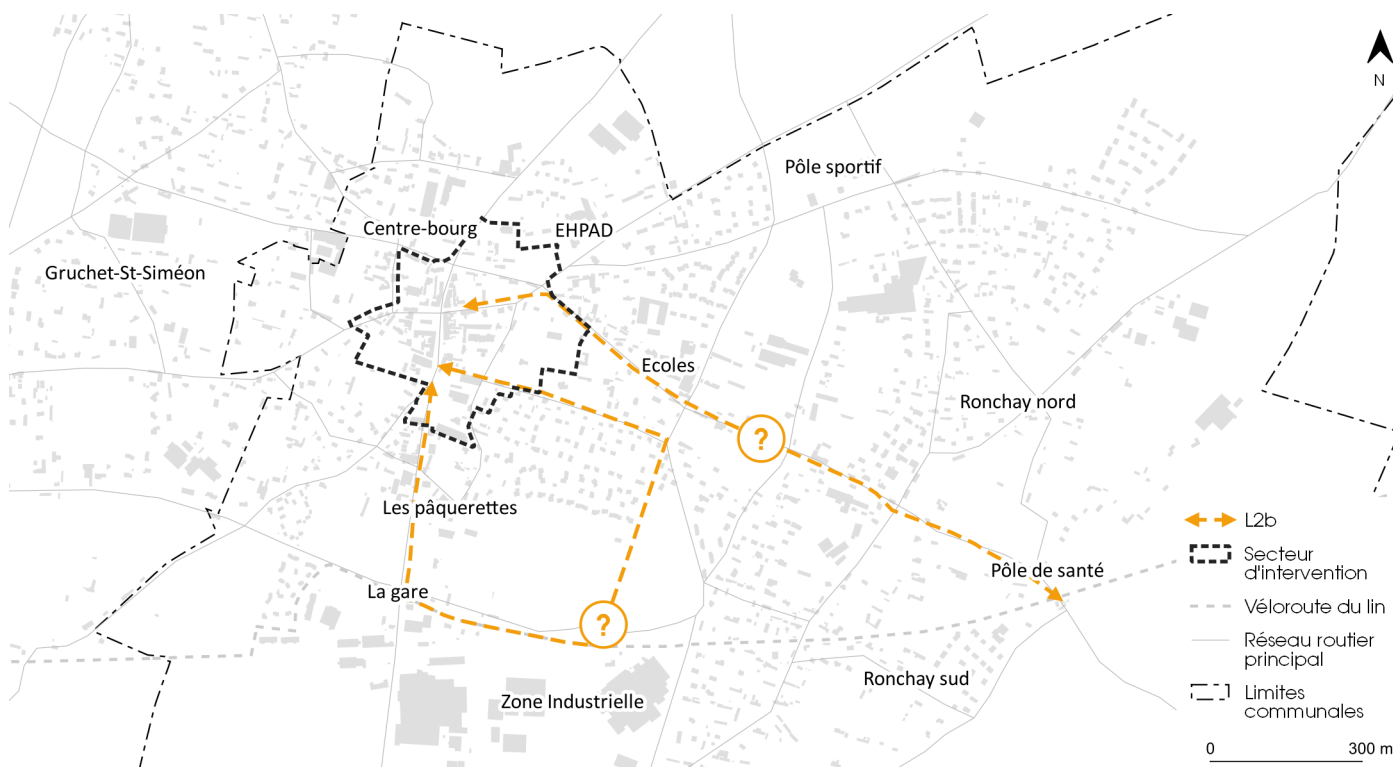
2. Développer les mobilités douces pour mieux voir Luneray

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune de Luneray, y compris le secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray.



Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

Pour favoriser la fréquentation du centre-bourg, la Commune souhaite offrir un ou plusieurs itinéraires sécurisés à la circulation vélo depuis la véloroute touristique du Lin.

Depuis 2015, la véloroute du Lin traverse le sud de Luneray. Cette voie douce en site propre relie Pourville à Fécamp. Sécurisée et balisée, elle s'adresse aux piétons, vélos et rollers. Le parcours reprenant celui de l'ancienne ligne de chemin de fer Dieppe-Fécamp, se compose de faibles dénivelés adaptés aux balades ou sorties en famille.

Outre la fréquentation de la voie verte par les locaux, cet équipement constitue un véritable atout touristique ayant des retombées économiques positives. Cet itinéraire de loisirs attire un public qui va chercher un hébergement à proximité, s'intéresser aux produits du terroir, fréquenter les cafés et les restaurants, mais également réaliser des visites culturelles.

À ce jour, une portion de la véloroute n'a pu être réalisée en site propre. Les cyclistes doivent alors partager la voie avec les véhicules à proximité de la zone industrielle. Un apaisement de la circulation apparaît nécessaire pour sécuriser ce partage de la voie.

Par ailleurs, de nombreux cyclotouristes souhaitent se rendre dans le centre-bourg réputé de Luneray, mais abandonnent en l'absence d'itinéraires sécurisés et balisés. Pour favoriser la fréquentation du centre-bourg, la Commune souhaite offrir un ou plusieurs itinéraires sécurisés à la circulation vélo depuis la véloroute touristique du Lin.

Dans ce cadre, la Commune a besoin :

- d'estimer la faisabilité de la création de nouveaux itinéraires cyclistes, en lien avec le plan de mobilité simplifié actuellement en cours d'élaboration à l'échelle de Terroir de Caux,
- de créer d'éventuels services à associer (point cycliste – réparations, ravitaillement, hébergement ponctuel...). Elle s'interroge en particulier sur le devenir du site du pôle de santé actuel au bord de la véloroute.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : Communauté de communes Terroir de Caux, Département de la Seine-Maritime...

Prochaine étape / action à entreprendre :

1 – Identifier / recadrer les études à engager pour identifier les voies cyclistes à sécuriser

2 – Développer une aire de camping-car au niveau du parking du pôle de santé.

Calendrier

2021

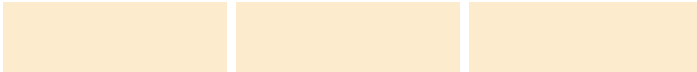
2022

2023

2024

2025

2026



Suivi de la mise en œuvre de l'action

1^{er} cadrage / consultation

1^{er} semestre 2024

Révision du cadrage / consultation

2^{ème} semestre 2024

Calendrier prévisionnel

Création de l'aire de camping-car

Été 2024

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Étude à mener en lien avec le Plan de Mobilité Simplifié en cours d'élaboration.

L3a Installer un pôle santé mieux adapté

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

3. Mieux vivre et vieillir à Luneray

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray



Maître d'ouvrage

Communauté de communes

Description de l'action

Face au vieillissement de la population, il est nécessaire aujourd'hui de répondre aux besoins en matière de santé et en anticipant davantage les départs en retraite des médecins généralistes, au risque que ceux-ci ne soient pas remplacés. Le pôle de santé de Luneray peine aujourd'hui à attirer de nouveaux professionnels de santé du fait notamment d'une certaine vétusté des locaux. De surcroît, il se trouve relativement éloigné du centre-bourg, contraignant à l'usage de la voiture.

Ainsi, afin de rendre ce pôle plus attractif pour les professionnels et les patients, il a été envisagé une opération de démolition/reconstruction ou de rénovation/extension du pôle de santé actuel (parcelle AC226) situé en entrée d'agglomération. La Communauté de communes a opté pour une relocalisation du pôle de santé en centre-bourg (parcelles AB 989 et AB 73). Celle-ci permettra de renforcer les fonctions structurantes du centre-bourg et de limiter les besoins en déplacements.

Suivi de la mise en œuvre de l'action

La Communauté de communes a acheté la parcelle AB989 et la Commune de Luneray lui a cédé la parcelle AB73. Des réflexions sont en cours pour la mise en place d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA).

Le medicobus

En attendant la réalisation de ce projet, la commune accueille un Medicobus tous les jeudis pour une durée de trois ans. Le projet est porté par le centre de santé APPUI SANTÉ CAUX-BRAY-ALBATRE qui a été retenue dans le cadre de l'appel à projets relatif au déploiement de Medicobus dans les zones rurales rencontrant des difficultés d'accès aux soins. Ce Medicobus prend la forme d'un centre de santé mobile destiné aux personnes sans médecin traitant, aux patients en affection longue durée.

À noter que, le medicobus est une opération portée sur le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe validée en COD du 11 janvier 2024 et représentant un coût total 56 518,23 € et bénéficiant d'une subvention du Département de 28 259 € (opération soldée).

Sur le Terroir de Caux, en Janvier 2024 (source CPAM), il est recensé : 1 008 personnes sans médecin traitant déclaré, 6 388 en affection longue durée et 396 sans soins depuis plus de 24 mois (hors ALD). Ce dispositif, expérimental, se déploiera sur 5 EPCI (Terroir de Caux, Falaises du Talou, Dieppe Agglo, Villes Sœurs, Vallée de la Bresle en réflexion), pendant 3 ans avec 10 médecins volontaires retraités. Sur Terroir de Caux, la Commune de Luneray a été identifiée comme particulièrement vulnérable en matière de présence de médecins généralistes. C'est pourquoi la Commune a été retenue pour accueillir le Medicobus. Celle-ci mettra à disposition son gymnase.

L'association bénéficie de subventions de l'État, du Département de la Seine-Maritime, de l'ARS, de la CPAM et des recettes liées à l'activité. Pour équilibrer leur opération, les EPCI ont été sollicités à hauteur de 10 000€ chacun soit 50 000€ au total.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : ARS, professionnels de santé, Commune de Luneray.

Prochaine étape / action à entreprendre

- Poursuivre la démarche de recherche de nouveaux professionnels de santé, notamment des médecins généralistes, et d'implication de ceux déjà implantés sur la Commune et aux alentours,
 - Vérifier la faisabilité du projet,
 - Rédiger le projet de santé,
 - Étudier le devenir du pôle de santé actuel : Quelles possibilités d'évolution en particulier en lien avec la véloroute du Lin? Quel intérêt d'une reconversion au regard des coûts ?
-

Dépenses

- | | |
|---|-----------|
| - Achat de la parcelle AB 989 | 185 974 € |
| - Financement du Médicobus (10 000€/an sur 3 ans) | 30 000 € |
-

Calendrier

2021

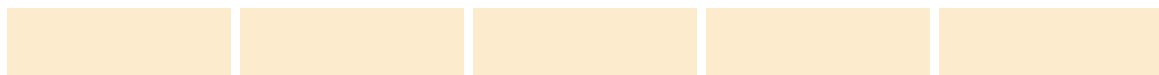
2022

2023

2024

2025

2026



Suivi de la mise en œuvre de l'action

Dépôt de demande de certificat d'urbanisme pour l'édification d'un bâtiment en vue d'accueillir des professionnels de santé sur le site actuel	25 juillet 2022
Délibération du Conseil municipal de Luneray donnant son accord pour la cession du pôle de santé à la Communauté de communes	29 septembre 2022
Réponse suite au dépôt de CUB : « opération NON réalisable »	19 décembre 2022
Délibération du Conseil municipal de Luneray en vue de la cession de la parcelle AB73 à la Communauté de communes	6 janvier 2023
Avis des domaines	13 février 2023
Délibération du Conseil municipal de Luneray en vue de la cession de la parcelle AB73 à la Communauté de communes pour 1€ symbolique	23 février 2023
Étude capacitaire du terrain en centre-bourg (AB 989)	Début 2023
Réunion avec les professionnels de santé	22 mars 2023
Réunion avec les professionnels de santé	10 mai 2023
Achat du terrain en centre-bourg (AB 989)	7 novembre 2023

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de professionnels de santé exerçant dans la commune (base permanente des équipements :
fonctions médicales et paramédicales)

L3b

Développer une nouvelle offre d'habitat pour mieux vivre à Luneray

MATURITÉ DE L'ACTION



À engager

Orientation(s) stratégique(s)

3. Mieux vivre et vieillir à Luneray

Niveau de priorité

Médian

Localisation

Commune de Luneray



Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

La Commune souhaite maintenir sa population et permettre un parcours résidentiel complet en développant à proximité du centre-bourg une nouvelle offre d'habitat notamment pour les seniors, et potentiellement mixte ou intergénérationnelle. La diversification de l'offre d'habitat s'avère nécessaire à la revitalisation du centre-bourg au regard du vieillissement et du taux de personnes âgées sur la commune.

Encadrer l'urbanisation des dents creuses dans le centre-bourg

À ce jour, le centre-bourg compte encore plusieurs dents creuses stratégiques pour répondre aux enjeux de sa revitalisation en termes de programmation et de densité de logements.

L'intégration de ces larges « dents creuses » à la convention ORT-PVD permettrait de favoriser une urbanisation répondant aux enjeux de la revitalisation du centre-bourg en termes de programmation et de densité, en particulier pour la parcelle communale située à moins de 10 minutes à pied du centre-bourg (AC1036-1037) (pour rappel, la commune n'est pas couverte par un document d'urbanisme et l'approbation du PLUi en cours d'élaboration est prévue pour 2025).

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Afin d'encadrer l'urbanisation des grandes dents creuses à proximité du centre-bourg, plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont en cours de définition dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUiH.

Enjeux démographiques et en matière d'habitat

Afin que les projets répondent aux besoins des habitants du territoire, une analyse des données démographiques et de logements a permis de mettre avant les constats suivants :

- Une stabilisation démographique depuis 1999 : l'attractivité de la commune permet de maintenir le nombre d'habitants face à un solde naturel négatif,
- Un **fort vieillissement** de la population qui s'accroît,
- **Des ménages plus petits que la moyenne** avec un desserrement qui se poursuit,
- Un parc essentiellement constitué de maisons individuelles, avec une part d'appartements représentative de la fonction de pôle,
- Des résidences principales correspondant majoritairement à de **grands logements** dont un grand nombre est **sous-occupé**,
- Une **forte tension du marché locatif**,
- Un **besoin important de petits et moyens logements locatifs sociaux**, en particulier à proximité du centre-bourg.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : CAUE 76, DDTM, Département de la Seine-Maritime

Prochaine étape / action à entreprendre

Rédiger un cahier des charges pour la consultation de bailleurs sociaux

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l’action

Analyse démographique et de l’habitat	Fin 2023 – début 2024
Rencontre du CAUE 76 et visite terrain	Septembre 2023
Restitution de la note de cadrage du CAUE 76	1 ^{er} trimestre 2024
Élaboration des OAP du PLUi	Printemps 2024

Calendrier prévisionnel

Consultation des bailleurs sociaux	Printemps 2024
------------------------------------	----------------

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Réflexions à mener en cohérence avec le PLUi en cours d’élaboration

Indicateurs de suivi et d’évaluation

- Nombre d’habitants
- Nombre de logements par typologie

L3c Développer les services publics

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

3. Mieux vivre et vieillir à Luneray

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray



Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action mise en place

Suite au départ de la Trésorerie, un espace multi-services a été implanté dans les locaux pour permettre l'accueil de permanences :

- France Services,
- de la mission locale,
- de la trésorerie,
- du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),
- de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR),
- de la médecine du travail,
- du conseiller numérique,
- de la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- du conciliateur de justice,
- d'Emploiservices76
- EXA CODE.

Ce projet permet de :

- renforcer les fonctions structurantes du centre-bourg en renforçant les services publics,
- répondre aux besoins de la population,
- réduire les besoins en déplacements.

Une convention de mise à disposition des locaux par la Commune à la Communauté de communes a été signée en décembre 2022.

Par ailleurs, l'étage a été rénové par la Commune en logement actuellement loué.

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Délégation du Conseil municipal en faveur de la mise à disposition du rez-de-chaussée des locaux de la Trésorerie					
30 juin 2022					
Fermeture de la Trésorerie					
Septembre 2022					
Signature de la convention de mise à disposition des locaux					
Décembre 2022					
Ouverture de l'espace multi-services					
Avril 2023					

L'ambition de la Commune « S'épanouir et grandir durablement » se traduit à travers trois orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Développer de nouveaux lieux, nouveaux espaces,
- Orientation 2 : Développer de nouvelles offres de circulation,
- Orientation 3 : Incarner le positionnement.

Orientation 1 : Développer de nouveaux lieux, nouveaux espaces

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
T1a	Créer le quartier durable « centre Maupassant »	1		
T1b	Créer un tiers-lieu en lien avec l'économie sociale et solidaire			2

Orientation 2 : Développer de nouvelles offres de circulation

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
T2a	Développer une liaison centre-bourg, gare d'Auffay			2

Orientation 3 : Incarner le positionnement

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
T3a	Végétaliser l'espace public	1		

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

1. Développer de nouveaux lieux, nouveaux espaces

Niveau de priorité

Fort : projet en cours

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Tôtes



Maître d'ouvrage

Logéo Seine

Description de l'action

L'enseigne Intermarché, initialement située en cœur de bourg, a déménagé en entrée de ville, créant ainsi une importante friche. Dans une logique de densification et de recyclage du foncier, la Commune a saisi l'opportunité de revitaliser et redynamiser son centre en y intégrant des logements et des équipements. Pour ce projet, la Commune a désigné Logéo Seine comme bailleur aménageur du projet qui acquiert une partie du foncier à l'enseigne Intermarché et l'autre partie à la Commune.

Bien que subie par la Commune, la libération de cette grande parcelle située en plein centre du bourg représente aujourd'hui l'opportunité pour la Commune de développer un projet incluant des ambitions fortes de transition écologique, de mixité sociale et générationnelle, ainsi que de concertation avec la collaboration des habitants. Ainsi, la Commune et Logéo Seine ont retenu un parti d'aménagement fort et porteur de sens, capable de revitaliser une vie locale, de faire renaître le lien social, de rendre à Tôtes son rôle de bourg fédérateur. Pour cela, Logéo Seine a la volonté d'articuler sa démarche autour du vivre ensemble, de l'activité rurale et de la production locale. Ils souhaitent proposer un quartier durable, organisé autour de son grand jardin partagé et en lien avec des équipements de proximité fédérateurs de vivre ensemble.

Partenaires

Commune de Tôtes, EPFN, Communauté de communes Terroir de Caux, DDTM, Département de la Seine-Maritime (délégation des aides à la pierre de l'État)

Prochaine étape / action à entreprendre

Déposer les permis de construire du projet

Dépenses prévisionnelles (hors-tax)

<u>Dépenses prévisionnelles totales</u>	<u>12 142 500€</u>
- Acquisition du terrain, frais de notaires compris	516 000 €
- Démolition	80 000 €
- Provisions pour aléas	303 300 €
- Travaux	10 030 000€
- Honoraires	1 213 200€

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Lancement des études 2021

Définition du projet avec les partenaires 2022-2023

Calendrier prévisionnel

Deuxième phase de demande d'agréments Octobre 2024

Lancement de la consultation des entreprises Début 2025

Commencement des travaux 2025

Livraison Début 2027

Annexe(s)

Annexe T1a

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

1. Développer de nouveaux lieux, nouveaux espaces

Niveau de priorité

Médian

Localisation

Action à localiser dans le secteur d'intervention du centre-bourg de Tôtes

Maître d'ouvrage

À définir

Description de l'action

Dans le cadre de l'accompagnement réalisé par Nouvelles Marges pour l'élaboration de la stratégie de revitalisation, la Commune s'est interrogée sur le développement d'un tiers-lieu pouvant favoriser le développement d'activités économiques et/ou culturelles en intégrant par exemple une boutique à l'essai, un fablab, une micro-folie...

À travers ce projet, la Commune souhaite promouvoir un modèle basé sur la participation des habitants et favorisant le développement d'une économie locale respectueuse de l'environnement dans la logique de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'ESS est une économie de proximité, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales. Elle place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée, et est porteuse de nombreuses innovations : le recyclage et le réemploi, les circuits courts, l'alimentation durable, la lutte contre la précarité énergétique, les énergies renouvelables, etc. Sa diversité en fait sa richesse, mais la rend

aussi parfois difficile à appréhender : l’ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l’aide à domicile, les activités financières et les assurances, l’hébergement médicosocial et social, la culture et le sport, le commerce, l’agriculture.

Ce projet, à mettre en lien avec le projet du quartier durable, permettrait de renforcer l’attractivité de la commune et de renforcer les fonctions structurantes du centre-bourg en développant les services / commerces au sein de celui-ci.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : AVISE

Prochaine étape / action à entreprendre

- Réaliser une étude d’opportunité pour valider le besoin (enquête notamment) et l’offre de services d’un équipement de type tiers-lieu, adossant ou non une boutique à l’essai (intégrant notamment une phase de préfiguration du développement du projet).
- Intégrer à la réflexion un positionnement développement durable du tiers-lieu : vente de produits locaux, café solidaire, ...

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

T2a Développer une liaison centre-bourg, gare d'Auffay

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

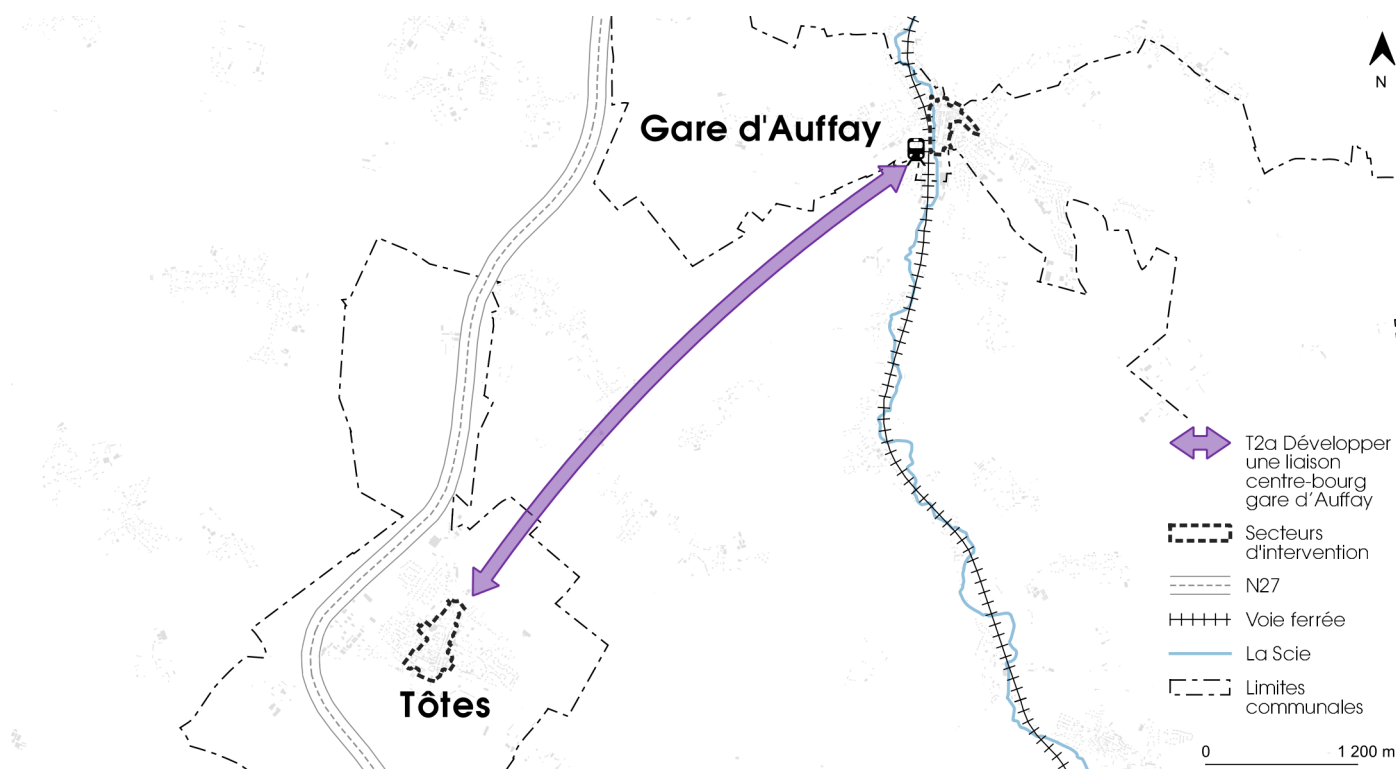
2. Développer de nouvelles offres de circulation

Niveau de priorité

Médian

Localisation

Entre le centre-bourg de Tôtes et la gare d'Auffay – Val-de-Scie



Maître d'ouvrage

À définir

Description de l'action

Nombre de têtais se rendent chaque jour à la gare d'Auffay pour travailler sur Rouen ou Dieppe. Du fait de l'absence d'une desserte collective adaptée, ces têtais empruntent leur véhicule ou à défaut, stationnent leur véhicule toute la journée dans le centre-bourg en privilégiant le recours au covoiturage. L'initiation d'un transport collectif avec un minibus qui opérerait une liaison Têtes/Auffay avec un stationnement proche du quartier Maupassant (par exemple quatre allers-retours matin et soir) serait opportune à développer afin :

- de limiter le stationnement de véhicules « ventouses » dans le centre-bourg,
- de limiter l'autosolisme et de favoriser des mobilités plus durables,
- d'améliorer la desserte de la commune pour les personnes ne disposant pas de voitures.

Prochaine étape / action à entreprendre

Au stade de la réflexion, cette initiative et ses possibilités de développement seraient à traiter dans le cadre du plan de mobilité simplifié en cours d'élaboration.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

T3a

Végétaliser l'espace public

MATURITÉ DE L'ACTION



En projet

Orientation(s) stratégique(s)

3. Incarner le positionnement

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Tôtes



Maître d'ouvrage

Commune de Tôtes

Description de l'action

La Commune de Tôtes est structurée par deux axes traversants et commerçants, rue Guy de Maupassant et route du Havre/rue du Général Leclerc, ainsi que par la place du Général de Gaulle. Ces espaces incarnent peu la stratégie de transition écologique de la Commune en raison de leur aspect routier. Il est envisagé de végétaliser l'ensemble de ces espaces publics afin de transformer l'image de la commune pour la rendre plus attractive tout en valorisant le patrimoine.

Ce projet de végétalisation s'inscrit en continuité des actions identifiées, par la venue d'architectes en résidence en 2021, d'après un travail collaboratif avec la population. Il répond en particulier à deux pistes d'actions : aménager la place de la mairie et transformer l'urbanité de la rue de Maupassant.

La Commune vise 2 objectifs principaux :

- Déminéraliser et redonner une place au végétal,
- Redonner une place aux piétons et aux cyclistes en sécurisant les déplacements.

Elle vise également un ralentissement de la vitesse des véhicules, l'amélioration du cadre paysager de la traversée, le marquage des différentes séquences (rurale, résidentielle, urbaine...).

Le projet devra articuler plusieurs séquences de la traversée du centre-bourg, ayant chacune ses propres caractéristiques et problématiques de réaménagement. Ce séquençage doit permettre de :

- rythmer le parcours par un paysage et des ambiances adaptés à chaque séquence (routière, arborée, urbaine...)
- mettre en valeur les « évènements » du parcours (équipements publics, éléments de patrimoine, points dangereux, intersections...).
- rompre la linéarité des traversées.

Le projet de végétalisation de l'espace public porte des ambitions écologiques :

- Améliorer la qualité environnementale du centre-bourg en contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur, la régulation hydraulique (sécheresses et inondations), l'amélioration de la biodiversité avec notamment la plantation de végétaux adaptés au contexte local et au changement climatique ;
- Améliorer la qualité d'usage du centre-bourg en contribuant au vivre ensemble.

Suivi de la mise en œuvre de l'action

L'étude de programmation a été lancée en novembre 2023.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : CAUE76, Département de la Seine-Maritime.

Dépenses

Étude de programmation	13 500 € HT
------------------------	-------------

Financement

Co-financement par la Banque des Territoires (50%)	6 750 €
Autofinancement (50%)	6 750 €

Calendrier

2021

2022

2023

2024

2025

2026



Suivi de la mise en œuvre des actions

Note du CAUE 76

Septembre 2022

Cadrage de l'étude

juin-juillet 2023

Consultation

Septembre-octobre 2023

Sollicitation du cofinancement par la Banque des territoires

26 octobre 2023

Signature de l'Acte d'Engagement

8 novembre 2023

Lancement de l'étude

15 novembre 2023

Réunion de démarrage

20 novembre 2023

Réunion COPIL, phase diagnostic

15 janvier 2024

Courrier du Département relatif au cofinancement

29 janvier 2024

Réunion d'échanges avec les services techniques

16 février 2024

Réunion COTECH, phase esquisse

16 février 2024

Réunion d'échanges avec le Département, phase esquisse

13 mars 2024

Réunion n°4 : Échange avec le service des routes du Département,
phase esquisse

4 avril 2024

Calendrier prévisionnel

Fin de la mission

Été 2024

Annexe(s)

Annexes T3a :

- étude du CAUE 76,
 - note de cadrage.
-

L'ambition de la Commune « Village normand, entre patrimoine et connexions » se traduit à travers deux grandes orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Les connexions du village normand,
- Orientation 2 : La valorisation de son patrimoine

Orientation 1 : Les connexions du village normand

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
	Renforcer des liens entre la gare et le centre-bourg			x
V1b	Développer des animations culturelles attractives temporaires/saisonnnières		x	
V1c	Affirmer la vocation touristique avec le développement de l'hébergement touristique		x	

Orientation 2 : La valorisation de son patrimoine

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
	Aménager la place autour de la collégiale			1
V2b	Valoriser le bâtiment occupé par la bibliothèque pour en faire un lieu stratégique			2
	Valoriser les espaces paysagers / des lieux en bord de Scie pour en faire des lieux attractifs du centre-bourg			x

Fiche action transversale

V1/2	Élaborer un plan guide pour programmer des aménagements cohérents et garantir la faisabilité		1	
------	--	--	---	--



Développer des animations culturelles attractives temporaires/saisonnnières

MATURITÉ DE L'ACTION



À engager

Orientation(s) stratégique(s)

1. Les connexions du village normand

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune de Val-de-Scie

Maître d'ouvrage

Commune de Val-de-Scie

Description de l'action

Il s'agit d'amplifier le rayonnement des animations estivales ou saisonnières thématiques (en lien avec l'histoire de la ville, avec des expositions de collections, événements musicaux...) :

- Pour 2023, sont prévus la reconstitution de camps canadiens et napoléoniens, le 28ème salon d'automne annuel, le 28ème salon d'hiver annuel (artisanat, marché de Noël, collectionneurs), un salon de la gastronomie, la foire annuelle, le concours agricole en mars, le forum des associations, etc.
- Les collections à faire tourner comme pour la fête du vélo.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : Office de tourisme de Terroir de Caux

Prochaine étape / action à entreprendre

- Actions en cours, mais à renforcer dans la recherche de thématiques attractives, de programmation, en lien avec les services de la Communauté de communes Terroir de Caux et notamment l’Office de tourisme pour marketer* la démarche d’Auffay – Val-de-Scie.
- Accompagner les associations et impliquer la Commune dans la conception en concertation avec la population.
- Approfondissement possible : diagnostic des évènements / animations de la ville et plan d’actions stratégique pour enrichir l’offre, la rendre plus attractive.

** Utiliser les méthodes du marketing pour positionner les animations d’Auffay – Val-de-Scie dans le territoire.*

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

V1c

Affirmer la vocation touristique avec le développement de l'hébergement touristique

MATURITÉ DE L'ACTION



À engager

Orientation(s) stratégique(s)

1. Les connexions du village normand

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune d'Auffay – Val-de-Scie



Maître d'ouvrage

Porteur de projet recherché

Description de l'action

La Commune souhaite affirmer sa vocation touristique en favorisant le développement de l'hébergement touristique, notamment à proximité du centre-bourg.

Dans ce cadre, la Commune souhaite mettre à disposition un terrain afin qu'un porteur de projet développe des hébergements insolites à 1 km du centre-bourg. Le projet contribuera à la fréquentation des commerces du centre-bourg.

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Le porteur de projet privé initial ayant abandonné son projet, la Commune souhaite désormais trouver un nouveau porteur et s'interroge sur l'opportunité de lancer un appel à projet.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : Office de tourisme de Terroir de Caux, Département de la Seine-Maritime, PETR Dieppois Terroir de Caux...

Prochaine étape / action à entreprendre

Trouver un porteur de projet en lançant éventuellement un appel à projet

Calendrier prévisionnel

2021

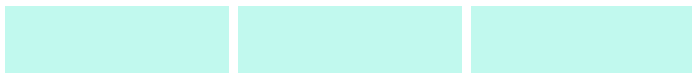
2022

2023

2024

2025

2026



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Fréquentation du bureau d'information touristique d'Auffay – Val-de-Scie,
- Nombre de nuitées (taxe de séjour) à Auffay – Val-de-Scie.

V2b

Valoriser le bâtiment occupé par la bibliothèque pour en faire un lieu stratégique

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

2. La valorisation de son patrimoine

Niveau de priorité

Fort : Priorité n°2

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg d'Auffay – Val-de-Scie



Maître d'ouvrage

Commune de Val-de-Scie

Description de l'action

Il s'agit de valoriser le bâtiment occupé par la bibliothèque pour en faire un lieu stratégique (totem) entre la gare et le centre-bourg. Une réflexion est à engager sur le devenir de la bibliothèque et le développement d'un lieu emblématique pour la commune. À ce stade, la Commune a reporté son projet de vente du bâtiment et a décidé de le conserver afin de l'inscrire dans la stratégie de connexion de la gare et du centre-bourg.

Le projet a pour objectif de favoriser la fréquentation des commerces du centre-bourg et de valoriser le patrimoine.

La Commune se questionne sur les possibilités d'extension du bâtiment et de mises aux normes, notamment concernant la création d'accès PMR afin de desservir les différents niveaux.

Suivi de la mise en œuvre des actions

Afin d'affiner les enjeux liés à cette action, la Commune a sollicité le CAUE 76 pour réaliser une note de cadrage. Celle-ci a été réalisée à l'automne 2023.

Partenaires

Partenaire associé aux réflexions : CAUE76

Prochaine étape / action à entreprendre

Identifier / cadrer les études à engager (étude d'opportunité / de faisabilité /de programmation notamment pour définir l'offre de service de l'équipement : culturel, usage mixte économique/public ?)

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Visite du site avec le CAUE 76 Juin 2023

Note de cadrage du CAUE 76 Novembre 2023

Calendrier prévisionnel

Lancement des études préliminaires 2025-2026

Annexe(s)

Annexe V2b : note du CAUE 76

V1/2c

Élaborer un plan guide

MATURITÉ DE L'ACTION



À engager

Orientation(s) stratégique(s)

1. Les connexions du village normand
2. La valorisation de son patrimoine

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Val-de-Scie



Maître d'ouvrage

Commune de Val-de-Scie

Description de l'action

La stratégie communale de revitalisation comprend plusieurs interventions sur les espaces publics du centre-bourg :

- Renforcer des liens entre la gare et le centre-bourg,
- Aménager la place autour de la collégiale, ainsi que les rues Pasteur et Victor Hugo,
- Valoriser les espaces paysagers / des lieux en bord de Scie.

Afin de garantir une cohérence d'ensemble et une harmonie, la Commune envisage d'engager une réflexion d'ensemble.

Renforcer les liens entre la gare et le centre-bourg

Ce projet vise la valorisation du paysage et l'identification, depuis la gare, de cheminements sécurisés tels qu'un cheminement depuis la descente du train pour se rendre dans le bourg agrémenté d'un aménagement paysager, la valorisation du cheminement piéton traversant le parc T. Pesquet, des cheminements pour les vélos.

Aménagement de la place autour de la collégiale : priorité n°1

Le projet vise le réaménagement de la place devant la collégiale, en agissant notamment sur le stationnement, l'amélioration et la sécurisation de la circulation piétonne. Il intègre également les rues Pasteur et Victor Hugo jusqu'au rond-point.

Valorisation des espaces paysagers ou encore des lieux en bord de Scie pour en faire des lieux attractifs du centre-bourg

Il s'agit d'engager des réflexions sur :

- la mise en relief des espaces paysagers le long de la Scie depuis la gare.
- la transformation/création de locaux ou aménagement pour l'animation et le bien-être : guinguette, parcours santé...

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : CAUE76, DDTM, Département de la Seine-Maritime, Région Normandie...

Prochaine étape / action à entreprendre

- Identifier / cadrer les études à engager
- Préparation, mise en place du marché
- Analyse des offres et sélection

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Relevé topographique de la place du Général de Gaulle (devant la Collégiale + rue Victor Hugo)					2024

CC TERROIR DE CAUX

À l'échelle de Terroir de Caux, plusieurs documents stratégiques sont en cours d'élaboration offrant ainsi la possibilité d'intégrer les objectifs de revitalisation des centres-bourgs PVD définis dans la convention cadre.

L'élaboration du Plan Local D'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) permettra notamment :

- d'affirmer le rôle structurant des centres-bourgs concentrant les fonctions urbaines (habitat, services, équipements, commerces...),
- de mettre en place plusieurs outils tels que la protection des rez-de-chaussée commerciaux, la protection du patrimoine,
- de définir la politique habitat pour les années à venir.

Le Plan de Mobilité Simplifié pourra contribuer à la connexion :

- des centres-bourgs aux secteurs plus résidentiels du territoire,
- des gares à l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, deux fiches actions ont été réalisées en faveur de l'intégration des orientations de revitalisation des centres-bourgs et de la mobilisation des outils.

À l'échelle du territoire intercommunal, cinq actions sont menées en faveur de la revitalisation des centres-bourgs :

- Mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce,
- Instituer le droit de préemption commercial (DPC),
- Instituer le droit de préemption urbain (DPU),
- Créer un hôtel communautaire et une crèche,
- Favoriser la rénovation de l'habitat ancien.

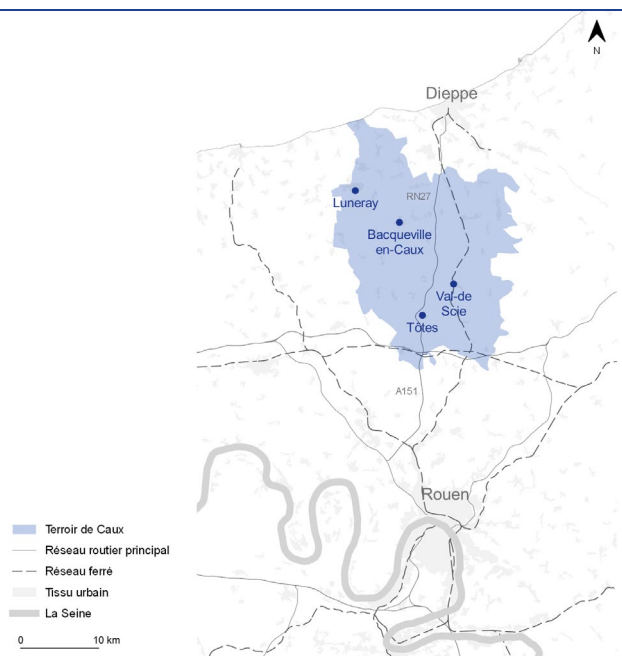
MATURITÉ DE L'ACTION

**Localisation**

Terroir de Caux et particulièrement les communes PVD

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

**Description de l'action**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) a été prescrit le 12 décembre 2018. Ce document de planification construit un projet d'aménagement à l'échelle de Terroir de Caux auquel doit être intégré l'enjeu de revitalisation des centres-bourgs et notamment des centres-bourgs des Petites Villes de Demain. Le PLUiH permet la mise en place de nombreux outils pouvant contribuer aux stratégies retenues par les Communes tels que la protection du patrimoine, des rez-de-chaussée commerciaux, la définition d'intentions et d'orientations d'aménagement qualitatives ...

Prochaine étape / action à entreprendre

Le PLUiH est en cours d’élaboration, phase PADD. Le chargé de projet PVD est régulièrement convié aux réunions de travail et aux comités de pilotage. Il veille à la cohérence et à la traduction des stratégies de revitalisation, ainsi qu’à la mobilisation des outils disponibles.

Calendrier prévisionnel



MATURITÉ DE L'ACTION

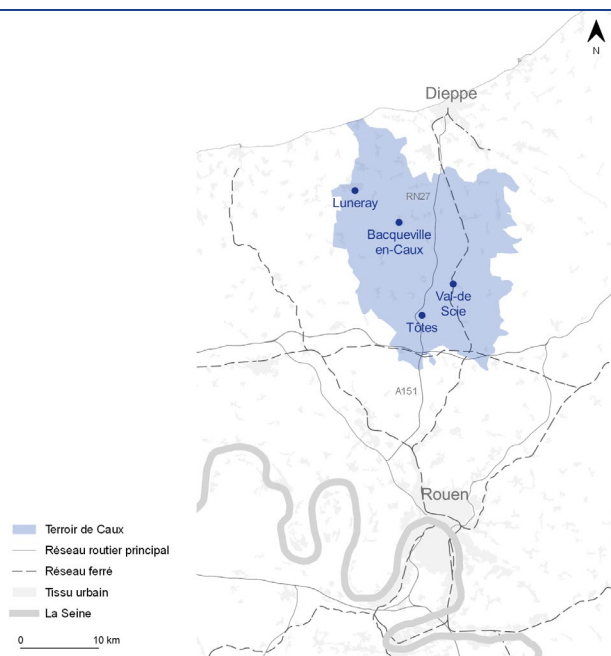
Réalisée

Localisation

Terroir de Caux et particulièrement les communes PVD

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux



Description de l'action

Suite à la loi d'orientation des mobilités, la Communauté de communes Terroir de Caux s'est saisie de la compétence pour organiser les mobilités au niveau local par délibération du 18 mars 2021, véritable levier pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux, notamment pour offrir des alternatives à l'usage individuel de la voiture. Sachant que les transports représentent le deuxième secteur émettant le plus de gaz à effet de serre sur le territoire, Terroir de Caux a engagé l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) en décembre 2021 en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du PETR Pays Dieppois Terroir de Caux.

Ce document définira la politique de mobilité à l’échelle de Terroir de Caux. Il vise à innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques (urbanisme, environnement, santé, tourisme, politique sociale, etc.). En intégrant les spécificités du territoire, il cherchera à rendre effectif le droit à la mobilité pour tous, c’est-à-dire à répondre aux enjeux sociaux de la mobilité (accès à l’emploi, aux services...), dans le respect d’un développement équilibré et durable. Il définira les mesures et actions prioritaires à mettre en place en faveur d’une mobilité plus durable et solidaire.

L’enquête habitants/usagers lancée en mai 2021 avait révélé de fortes attentes en termes de mobilité sur le territoire de la part des usagers, notamment pour le développement des modes doux comme la marche ou le vélo. Elle a permis de mettre en évidence les dynamiques d'éloignement qui caractérisent les territoires ruraux et peu denses, ainsi que la nécessité de répondre aux réels besoins des habitants. À cela s'ajoute de vrais enjeux sur le plan économique et social, tant du côté des salariés afin d'optimiser leurs déplacements, que des demandeurs d'emploi ou des personnes isolées ne bénéficiant d'aucun moyen de transport.

Prochaine étape / action à entreprendre

Le chargé de projet PVD est convié aux réunions de travail en lien avec les communes PVD. Il veille à la cohérence et à la traduction des stratégies de revitalisation en lien avec la mobilité.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

C3

Mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce

MATURITÉ DE L'ACTION

Réalisée

Orientation(s) stratégique(s)

Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme

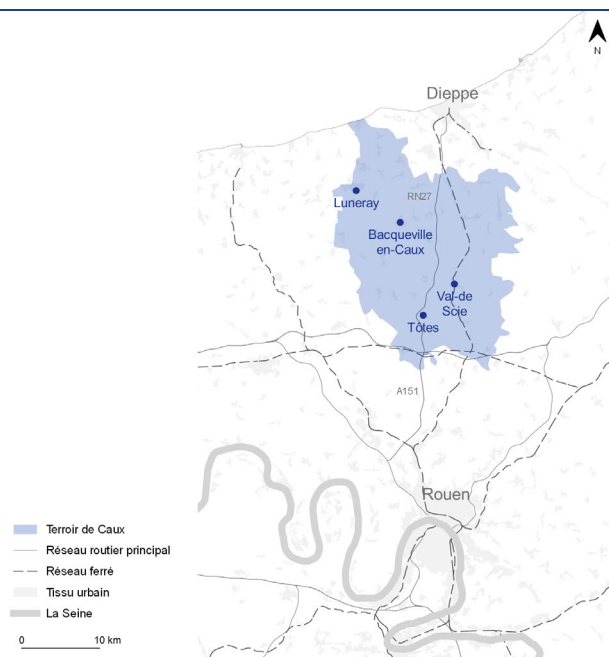
Sous-axe 2 : Renforcer les pôles de proximité (création de commerces de proximité, développement des circuits-courts)

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Communauté de communes Terroir de Caux et plus particulièrement les communes PVD.



Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux, Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie

Description de l'action mise en place

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la Communauté de communes Terroir de Caux souhaite développer une connaissance fine de son tissu commercial local (localisation des activités commerciales, localisation des grandes surfaces commerciales, localisation des locaux vacants, etc.) pour en identifier les enjeux et adopter les mesures pertinentes qui vont permettre de maintenir ou de redynamiser le commerce sur son territoire, et plus particulièrement sur les principaux centres-bourgs du territoire, à savoir ceux de Bacqueville-en-Caux, de Luneray, de Tôtes, et de Val-de-Scie.

Plus précisément, le développement de cette connaissance fine du tissu commercial doit permettre aux acteurs économiques de la Communauté des communes Terroir de Caux de :

- Réaliser un état des lieux précis de l'offre commerciale sur leur territoire,
- Définir à partir de cet état des lieux les actions à mettre en place pour maintenir ou redynamiser le commerce sur leur territoire,
- Mesurer l'efficacité des actions qui seront mises en place, de manière à être en capacité de les ajuster si besoin en fonction des résultats obtenus,
- Renforcer l'attractivité commerciale des principaux centres-bourgs du territoire.

De son côté, la CCI a pour objectif une meilleure connaissance de la structure commerciale sur le territoire consulaire.

Pour développer cette connaissance fine du tissu commercial sur le territoire de Terroir de Caux, la CCI propose de mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce en 3 principales phases d'intervention :

- Phase 1 : Recensement terrain des locaux avec vitrine implantés sur le territoire (locaux avec vitrine occupés par une activité commerciale, locaux avec vitrine occupés par une activité non commerciale, locaux avec vitrine vacants).
- Phase 2 : Enquête en « face à face » auprès des commerçants des centres-bourgs de Bacqueville-en-Caux, de Luneray, de Tôtes, et de Val-de-Scie pour recueillir des informations qualitatives complémentaires au recensement terrain de l'offre commerciale (loyer, chiffre d'affaires, propriétaire/locataire, adhésion UCA, accessibilité PMR, présence de logement au-dessus du point de vente, projets de cession, etc.) et créer des indicateurs de pilotage dynamiques spécifiques sur l'outil numérique de pilotage du commerce (indicateurs adhésion UCA, projets de cession à court terme, ouverture le 12h, etc.).
- Phase 3 : Création d'un outil numérique de pilotage du commerce dédié au territoire de la Communauté de communes Terroir de Caux avec intégration de l'ensemble des données terrain (recensement terrain et enquête auprès des commerçants)

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : les Communes PVD

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Dépenses prévisionnelles totales	24 793,75 €
----------------------------------	-------------

Plan de financement définitif

<u>Dispositifs financiers mobilisés</u>	<u>19 835,00 €</u>
---	--------------------

- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)	19 835,00 €
--	-------------

<u>Autofinancement (fonds propres)</u>	<u>4 958,75 €</u>
--	-------------------

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



Signature de la convention de partenariat CC, CCI, CMA	30 juin 2022
--	--------------

Phase 1 : Recensement terrain des locaux commerciaux avec vitrines sur le territoire	Été 2022
--	----------

Phase 2 : Enquête en « face à face » auprès des commerçants des centres villes PVD	Été 2022
--	----------

Phase 3 : Création d'un outil numérique de pilotage du commerce	Automne 2022
---	--------------

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Mises à jour effectuées par les services de la Communauté de communes Terroir de Caux.
 - Actions engagées suite à la mise en place de l'outil (ex : droit de préemption commercial institué).
 - Évolution des indicateurs de l'outil si mise à jour (nombre de locaux avec vitrine, vacance, type d'activité, état des vitrines...).
-

Annexe(s)

Annexe C3 : Convention de partenariat

C4

Instituer le droit de préemption commercial (DPC)

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme

Sous-axe 2 : Renforcer les pôles de proximité (création de commerces de proximité, développement des circuits-courts)

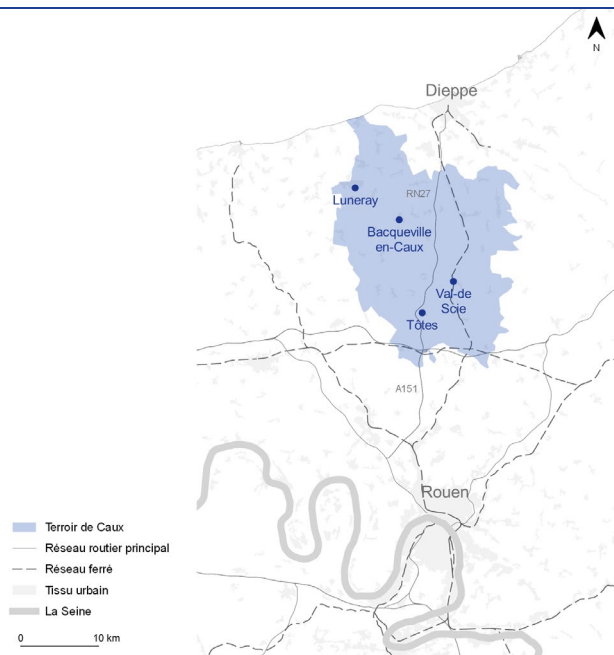
Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention des centres-bourgs de Bacqueville-en-Caux, Tôtes et Val-de-Scie.

(À ce jour, la Commune de Luneray n'a pas souhaité l'institution du Droit de Préemption Commercial sur son centre-bourg.)



Maître d'ouvrage

Communes avec l'appui de la Communauté de communes

Description de l'action

Instituer le droit de préemption commercial afin de maintenir ou renforcer la diversité commerciale des centres-bourgs.

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Le Droit de préemption commercial a été institué dans les 4 communes PVD avec le soutien de la Communauté de communes qui a accepté que l'exercice de ce droit lui soit délégué lorsque les Communes le souhaitent.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions :

CCI Rouen Métropole, CMA Normandie, les Communes concernées

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Aucune

Calendrier

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action sur la Commune de Bacqueville-en-Caux

Rédaction du rapport et délimitation du périmètre Dès avril 2023

Sollicitation avis CCI et CMA 20 novembre 2023

Avis favorable de la CCI 11 janvier 2023

Institution par le Conseil municipal 2 avril 2024

Suivi de la mise en œuvre de l'action sur la Commune de Luneray

Réunion pédagogique avec la CCI 22 mai 2023

Délibération du Conseil municipal en faveur de l'institution du DPC 29 juin 2023

Rédaction du rapport et délimitation du périmètre Dès juillet 2023

Sollicitation avis CCI et CMA 26 septembre 2023

Avis favorable de la CCI 30 octobre 2023

Institution par le Conseil municipal 19 février 2024

Suivi de la mise en œuvre de l'action sur la Commune de Tôtes

Rédaction du rapport et délimitation du périmètre Dès mars 2023

Sollicitation avis CCI et CMA Octobre 2023

Avis favorable de la CCI	Décembre 2023
Institution par le Conseil municipal	Mars 2024
<u>Suivi de la mise en œuvre de l'action sur la Commune de Val-de-Scie</u>	
Rédaction du rapport et délimitation du périmètre	Dès février 2023
Sollicitation avis CCI et CMA	Automne 2023
Avis favorable de la CCI	Décembre 2023
Institution par le Conseil municipal	Janvier 2024
<u>Communauté de communes</u>	
Délibération du Conseil communautaire donnant son accord aux communes du territoire pour qu'elles lui délèguent, si elles le souhaitent, l'exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial	11 décembre 2023

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Néant

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Institution du droit de préemption commercial,
 - Exercice de ce droit.
-

C5

Instituer le droit de préemption urbain (DPU)

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

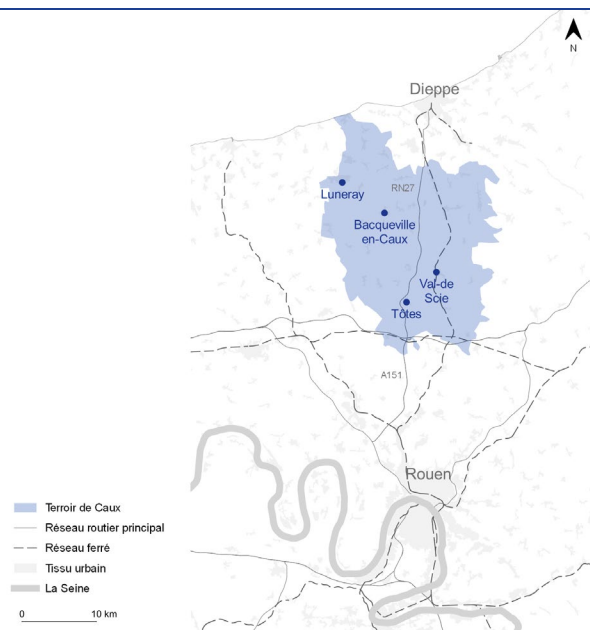
Toute orientation pouvant nécessiter une acquisition immobilière ou foncière dans les espaces constructibles.

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Communes de Bacqueville-en-Caux, Luneray, Tôtes et Val-de-Scie.



Maître d'ouvrage

CC Terroir de Caux, compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et droit de préemption urbain depuis sa création le 1er janvier 2017.

Description de l'action

Le droit de préemption urbain permet aux collectivités d'acquérir prioritairement certains biens immobiliers, à l'occasion de leur mise en vente, en vue de réaliser des actions ou opérations d'aménagement d'intérêt général.

Il constitue, à ce titre, un outil de la politique foncière nécessaire à la Commune et à la Communauté de communes pour la mise en œuvre, la poursuite et le renforcement des actions et politiques d'aménagement et de développement relevant de leurs compétences.

Aussi, l'action consiste à :

- instituer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser des communes disposant d'un PLU,
- déléguer une partie de son exercice aux Communes dans les zones résidentielles et d'équipements,
- de conserver son exercice, au regard de ses compétences, dans :
 - o les zones d'activités économiques,
 - o les parties des centres-bourgs concentrant les commerces et les services ainsi que les secteurs stratégiques d'habitat concentrant un immobilier vétuste, voire dégradé, la vacance des logements, des espaces mutables.

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes « Terroir de Caux », précise les compétences intercommunales et notamment :

- « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,
- « Dispositifs contractuels d'amélioration de l'habitat »,
- « Aide à la rénovation de l'habitat »

Le Conseil communautaire a décidé le 25 septembre 2018 de retenir comme d'intérêt communautaire la compétence « Toutes opérations de redynamisation et restructuration du commerce et de l'artisanat ».

En juillet 2023, seule Bacqueville-en-Caux était couverte par un PLU parmi les communes PVD de Terroir de Caux. Le PLU de Tôtes a été arrêté le 7 juillet 2022. Le PLUiH de Terroir de Caux a été prescrit le 12 décembre 2018.

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Avec l'approbation du PLU de Tôtes, le Droit de Préemption Urbain a été institué.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : les Communes concernées

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Aucune

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Bacqueville-en-Caux	Tôtes		Luneray, Val-de-Scie	

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Délibération de la Commune de Bacqueville-en-Caux sollicitant l'instauration du DPU ainsi que sa délégation	29 juin 2022
---	--------------

Délibération de la CC pour l'institution du DPU à Bacqueville-en-Caux et la délégation d'une partie de son exercice à la Commune	27 septembre 2022
--	-------------------

Institution du DPU à Tôtes	11 décembre 2023
----------------------------	------------------

Calendrier prévisionnel

Institution du DPU à Luneray et Val-de-Scie <i>(sous réserve de la sollicitation des Conseils municipaux)</i>	À partir de l'approbation du PLUi
--	-----------------------------------

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Institution du droit de préemption urbain,
 - Exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien.
-

Annexe(s)

Annexe C5 : Délibérations du Conseil communautaire instituant le DPU et délégrant une partie de son exercice pour les Communes de Bacqueville-en-Caux et de Tôtes.

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune d'Auffay – Val-de-Scie, à proximité du secteur d'intervention du centre-bourg de Val-de-Scie.



Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Le projet vise la construction du nouvel hôtel communautaire et d'une crèche à Val-de-Scie sur un site stratégique de part :

- Sa situation, à proximité :
 - Des réseaux structurants de transports (Gare et axe structurant Dieppe-Rouen),
 - Des commerces et services,
 - Des réseaux existants eau – assainissement – électricité...
- La maîtrise foncière du terrain en cours.

Hôtel communautaire

Le siège actuel de la Communauté de communes est inadapté en raison de :

- sa capacité limitée avec un nombre et une surface de bureaux insuffisants,
- l'absence d'accès PMR et d'une configuration peu adaptée à l'accueil du public,
- problématiques d'isolation acoustique et thermique.

Le bâtiment existant n'ayant plus de possibilités de réhabilitation ou d'extension, la construction d'un nouveau siège communautaire à Val-de-Scie permettrait de pallier l'ensemble des problématiques :

- apporter le confort d'usage nécessaire aux agents et au public reçu ;
- rassembler les services en un lieu :
 - facilitant la communication interne et les démarches pour le public,
 - améliorant la qualité et l'efficacité des services publics ;
- anticiper les besoins futurs de la collectivité ;
- réduire les besoins énergétiques et intégrer des objectifs de développement durable ambitieux dans le projet immobilier via une démarche HQE ;
- intégrer des outils numériques au service des occupants et de l'exploitation du bâtiment ;
- faire perdurer les actions existantes de la collectivité sur le territoire, mais aussi développer de nouvelles interactions avec les organismes partenaires ;
- marquer et renforcer les fonctions de l'institution.

Crèche

La micro-crèche existante à Auffay – Val-de-Scie ne permet pas d'agrandissement et ne répond pas à l'ensemble des besoins (restauration, fourniture de couches, jeux extérieurs, accessibilité, sécurité).

Le projet de crèche permettrait :

- un accroissement du nombre de places pour répondre aux besoins des habitants du territoire, mais également des employés du siège communautaire,
- la création d'un véritable espace extérieur pour répondre aux besoins de connexion avec la nature des enfants et de développement de leur motricité,
- la création d'un service de restauration,

- la création d'un espace de stockage permettant la fourniture des couches,
- de répondre aux problématiques d'accessibilité et de stationnement.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : Architecte des Bâtiments de France, DDTM, Département de la Seine-Maritime, Région Normandie, Commune

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Délibération de la CC Terroir de Caux pour la création d'un nouveau siège communautaire	17 octobre 2019
Délibération de la CC Terroir de Caux pour l'implantation du nouveau siège à Bacqueville-en-Caux	7 décembre 2020
Délibération de la CC Terroir de Caux validant le préprogramme et le plan de financement prévisionnel	25 janvier 2021
Délibération de la CC Terroir de Caux : dévolution des marchés	18 mars 2021
Réunion avec le Préfet de la Seine-Maritime sur l'impossibilité de réaliser le projet sur le terrain envisagé.	7 juillet 2021
Délibération de la CC Terroir de Caux pour l'implantation du nouveau siège communautaire à Auffay - Val-de-Scie, si l'impossibilité de construction du projet sur le terrain de Bacqueville-en-Caux est confirmée.	27 septembre 2021
Courrier du Préfet de la Seine-Maritime confirmant l'impossibilité de réaliser le projet sur le terrain envisagé (avant l'approbation du PLU).	30 juillet 2021
Délibération de la Commune de Val-de-Scie : dérogation à la règle de constructibilité limitée sur la parcelle AB n°300	7 octobre 2021
Avis favorables de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers	2 novembre 2021
Délibération de la CC Terroir de Caux validant l'achat du terrain	16 février 2022

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

- Action inscrite dans le CRTE 2021-2026 : Fiche projet N°1.6 : Création d'un hôtel communautaire - Bacqueville-en-Caux
- Action inscrite dans le contrat de territoire 2023-2027 signé avec la Région Normandie et le CD 76

Annexe(s)

Annexe C6 : Dossier de dérogation à la règle de constructibilité limitée

MATURITÉ DE L'ACTION



Orientation(s) stratégique(s)

Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme

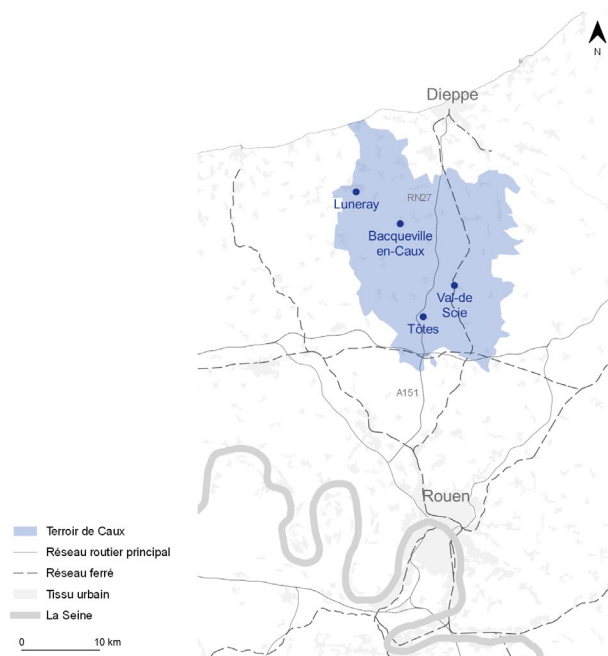
Sous-axe 3 : Développer des logements éco-rénovés pour améliorer la performance énergétique du territoire

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Communauté de communes Terroir de Caux et plus particulièrement les communes PVD.



Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action (telle que validée en juin 2023)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUIH) en cours d'élaboration (phase PADD) définira la politique de l'habitat pour les années à venir.

À ce jour, Terroir de Caux est couvert par le PIG départemental 2019-2022, prolongé jusqu'en 2023 et bénéficie des permanences de l'opérateur INHARI. Le futur dispositif départemental est actuellement en cours de définition par le Département.

En complément, une convention a été signée avec l'Agglomération Dieppe-Maritime pour que les habitants du territoire bénéficient des services de la Maison de la Rénovation. Récemment, des permanences ont été mises en place à Bacqueville-en-Caux dans les locaux de la France Services deux fois par mois.

En parallèle, la Communauté de communes a commencé à recenser les problématiques et les besoins en matière de lutte contre la précarité et la vacance des logements sur son territoire.

- L'ensemble des élus du territoire a été interrogé sur ces problématiques via un questionnaire (analyse des réponses à venir).
- L'analyse des données disponibles est en cours (données LOVAC, PPPI...).
- Les commerçants des communes PVD ont été interrogés sur les logements existants au-dessus des commerces dans le cadre de l'observatoire du commerce.

À ce stade, il est envisagé de solliciter les acteurs de l'habitat (DDTM, l'ANAH et Département) pour l'organisation d'une réunion de sensibilisation auprès des élus du territoire. Le rôle du Comité Local de l'Habitat Dégradé (CLHD) pourra être rappelé à cette occasion.

Les stratégies de revitalisation communales comprennent des actions pour l'amélioration de l'habitat notamment en faveur de la diversification de l'offre et du parcours résidentiel.

À savoir que les services de la Communauté de communes ont organisé le 12 mai 2022, une visite du bâtiment vacant situé au n°19 de la place du Général de Gaulle à Bacqueville-en-Caux lors de laquelle ont été conviés les élus de la Commune, le Vice-Président en charge de l'aménagement, Logéal Immobilière, la Foncière Normandie, la CCI Métropole Normandie et la CMA Normandie. Le 1^{er} septembre 2022, la question de l'achat du bâtiment par la Communauté de communes a été évoquée en commission « Aménagement de l'espace » pour la rénovation des logements aux étages et l'installation d'un commerce de proximité au rez-de-chaussée. Par la suite, un porteur de projet privé s'est positionné pour la réhabilitation du bâtiment.

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Une réunion d'information, sur les pouvoirs de police des maires et leurs responsabilités en matière de lutte contre l'habitat indigne, a été organisée à destination de l'ensemble des élus communaux du territoire

intercommunal. Cette réunion a été présentée par Monsieur Pontonnier, représentant Territorial du Service Territorial de Dieppe de la DDTM, et Monsieur Merchi, secrétaire Animateur des Comités Locaux Habitat Dégradé à la Direction de l'Aménagement de l'Habitat et du logement du Département.

Le PIG Départemental a été prolongé jusqu'au 31/12/2024. A l'automne 2024, un nouveau PIG Départementale n'est pas envisagé, une réflexion est en cours sur le PACTE territorial.

La révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) a été achevée. Le nouveau plan 2024-2030 a été adopté le 7/12/2023.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : DDTM, Anah, Département de la Seine-Maritime (notamment dans le cadre de l'exercice de la Délégation des Aides à la Pierre), INAHRI, Architecte des Bâtiments de France, Communes

Prochaine étape / action à entreprendre

Le chargé de projet PVD continue de participer aux réunions stratégiques relatives à l'habitat ancien, notamment dans le cadre :

- du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI),
- du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2022-2028,
- des rencontres de l'aménagement.

Il continue de participer au sein du service « aménagement du territoire » de la Communauté de communes, à renforcer l'information et le conseil aux particuliers et aux communes.

Les Communes PVD et la Communauté de communes Terroir de Caux poursuivent les réflexions sur les actions à mettre en place pour l'amélioration de l'habitat ancien.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Suivi de la mise en œuvre de l'action

Permanences mensuelles INHARI dans le cadre du PIG
Départemental 2019-2022 dans les locaux de la France Services à
Bacqueville-en-Caux

Depuis fin 2019

Délibération de la CC Terroir de Caux relative à la convention de mise à disposition de la Maison de la Rénovation avec Dieppe-Maritime	9 décembre 2019
Signature de la convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation 2020	28 janvier 2020
Signature de la convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation 2021-2023	04 février 2021
Enquête sur les problématiques de l'habitat ancien auprès des élus des communes de Terroir de Caux	Été – Automne 2022
Diffusion des fiches sur l'habitat ancien réalisées par la DDTM de la Seine-Maritime dans le cadre des rencontres de l'aménagement 2022	Fin 2022
Mise en place de permanences bimensuelles de la Maison de la Rénovation dans les locaux de la France Services à Bacqueville-en-Caux	À partir de janvier 2023
Réunion d'information sur l'habitat indigne (DDTM76 – Dep76 : CLHD)	18 décembre 2023
Délibération du Conseil communautaire autorisant le Président à signer le Plan d'actions 2024-2027 du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)	15 avril 2024

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

À mener en cohérence avec le PLUiH en cours d'élaboration, le PDLHI, PDH, PIG, PDALHPD...

Annexe(s)

Convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation 2021-2023

ANNEXES

Annexe de l'action B1a « Rénover la mairie et renforcer son rôle d'articulation »

Annexe de l'action B1c « Connecter la place et la seconde polarité via le réaménagement de la route de Dieppe »

Annexe de l'action B3a « Installer une maison de santé »

Annexe de l'action B5a « Développer et diversifier l'habitat au Clos de l'Aiglerie »

Annexe de l'action L1a « Réaménager les espaces publics du centre-bourg »

Annexe de l'action L1b « Valoriser la salle du rez-de-chaussée de la mairie »

Annexe de l'action T1a « Créer le quartier durable 'centre Maupassant' »

Annexe de l'action T3a « Végétaliser l'espace public »

Annexe de l'action V2b « Valoriser le bâtiment occupé par la bibliothèque pour en faire un lieu stratégique »

Annexe de l'action C3 « Mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce »

Annexe de l'action C5 « Instituer le droit de préemption urbain (DPU) »

Annexe de l'action C6 « Créer un hôtel communautaire et une crèche »

Annexe de l'action C7 « Convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation 2021-2023 »